



**Réunion du Conseil du GETC
Eurodistrict Strassbourg-Ortenau
9 janvier 2014**

Centre Administratif - Salle des Conseils (1^e étage)
STRASBOURG

15 h 30 – 17 h 30

Compte-rendu de réunion

Liste des participants :

M. Jean-Marie BEUTEL, M. Jacques BIGOT, M. Gerhard BORCHERT, M. Henri BRONNER, Mme Andrée BUCHMANN, Mme Françoise BUFFET, M. Hermann BURGER, Dr. Walter CAROLI, M. Bernard EGLES, Dr. Alexandre FELTZ, M. Klaus JEHLE, M. Alain JUND, M. Willy KEHRET, Mme Fabienne KELLER, M. Peter KIEFER, M. Pascal MANGIN, M. Raphael NISAND, M. Bruno METZ, M. Klaus-Peter MUNGENAST, Dr. Günther PETRY, Mme Nawel RAFIK-ELMRINI, M. Norbert REINHARD, Mme Anne-Pernelle RICHARDOT, M. Roland RIES, M. Frank SCHERER, M. Eric SCHULTZ, Mme Eveline SEEBERGER, Dr. Claus-Dieter SEUFERT, M. Michael WELSCH, M. Wilhelm WUNSCH

Ordre du jour

1. Accueil par le président et ouverture de la réunion

Monsieur SCHERER souhaite la bienvenue aux participants et constate que le quorum est atteint.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1.2 Approbation du compte-rendu

Le compte-rendu de la réunion du Conseil du 5 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

1. Rapport consécutif au bureau (24.10.2013)

Monsieur SCHERER évoque :

- l'adhésion du GECT à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) pour un montant de 3000€ par an ;
- la réussite partielle du lobbying concernant la continuité l'enseignement du français dans le Bade-Wurtemberg : le Ministre STOCH a répondu suite au courrier du Président de l'Eurodistrict que la disposition exceptionnelle d'enseignement à partir de la cinquième année scolaire sera également élargi aux écoles « Abi-bac »;
- l'information reçu par le directeur adjoint du Hans-Furler Gymnasium concernant la possibilité pour les futurs enseignants d'effectuer une partie pratique de leur formation de l'autre côté du Rhin, le président espère que cela sera aussi possible pour les français de venir dans l'Ortenau
- le succès du Marathon 2013 avec environ 2000 participants, notamment en ce qui concerne l'eupéanisation de la participation
- l'élargissement de la formation professionnelle transfrontalière, qui était déjà possible dans l'Eurodistrict, au Rhin supérieur et le besoin de la promouvoir puisque cette possibilité est d'une part trop peu connue et d'autre part en raison du déficit d'image de l'apprentissage en France; la mobilité et les différences culturelles constituent d'autres freins
- le succès du Forum et de la Table Ronde « formation professionnelle transfrontalière » qui a eu lieu le 5 novembre 2013
- la réussite de la Semaine de l'Entrepreneur Européen dont le nombre de participants s'accroît
- l'ouverture du cabinet de traitement des addictions, laquelle a suscité beaucoup d'attention
- le volume de la revue de presse qui démontre que l'Eurodistrict a gagné en visibilité auprès des medias et du grand public
- les avancées en matière de participation citoyenne avec notamment la refonte du site internet de l'Eurodistrict, qui devrait être mis en ligne fin mars 2014
- les projets soutenus par l'Eurodistrict, dont la liste est jointe aux documents de séance
- et enfin la disponibilité de moyens de financement dans le cadre du fonds microprojets ; Monsieur SCHERER appelle les communes à réfléchir avec leurs associations à d'éventuels projets.

Monsieur RIES souligne le bilan positif de l'Eurodistrict pour l'année 2013, à la fois promoteur et soutien de projets transfrontaliers.

3. Politique

3.1 Débat d'orientation budgétaire 2014 du GECT (Débat d'Orientation Budgétaire – DOB)

Monsieur SCHERER explique qu'il s'agit du débat d'orientation prévu en droit français. Monsieur SCHERER remercie le Secrétariat général, Madame ARANEDER et Monsieur ARBOGAST pour les documents transmis pour une meilleure compréhension et transparence ; il s'agit d'une actualisation des documents présentés l'année précédente.

Monsieur SCHERER souligne le bon ratio des frais administratifs et des fonds dédiés aux projets. Quant aux chiffres présentés pour 2013, il ne s'agit pas encore du compte annuel mais d'un bilan intermédiaire. Le report sur 2014 sera encore plus élevé que prévu en début d'année ; il s'explique par le fait que certains projets n'ont pas pu être mis en œuvre aussi rapidement que prévu et sont reportés sur 2014 (voir documents présentés).

Monsieur SCHERER fait référence à l'annexe 2 qui présente les priorités pour 2014. À ce sujet, il aimerait tout particulièrement mentionner la mobilité et l'étude politiquement importante dans le domaine des transports publics ainsi que d'éventuels projets subséquents susceptibles d'apporter des améliorations sensibles aux habitants. Le fonds existant dédié aux voyages scolaires n'est pas suffisamment utilisé et sera également affecté à un fonds pour le bilinguisme. Au regard du chômage chez les jeunes, d'une part, et du manque de spécialistes, d'autre part, la formation professionnelle transfrontalière dans le Rhin Supérieur est un sujet important. On observe notamment

des besoins de soutien au niveau de la communication, afin de mieux faire connaître les possibilités existantes et leur importance.

Monsieur MANGIN voit une contradiction entre les résultats mentionnés de l'Eurodistrict et le report existant, et indique que les frais administratifs au sein de l'Union européenne à hauteur de 10 % sont nettement inférieurs. Compte tenu du fait que les fonds disponibles ont été constitués avec l'argent des communes, il aurait souhaité une baisse de la cotisation des membres.

Monsieur SCHERER considère que la comparaison avec l'Union européenne n'est pas pertinente. Par ailleurs, il rappelle qu'il avait été conjointement décidé, au cours des années précédentes, d'utiliser pendant plusieurs années le report de la première année - qui permet une plus grande marge de manœuvre - et de le diminuer sur plusieurs années. Toutefois, si une diminution du montant dans les trois ou quatre prochaines années n'est pas possible, il faudrait songer à reverser les fonds aux communes.

Monsieur RIES souligne que ce sujet avait déjà été débattu et qu'il avait été décidé de diminuer progressivement le report des deux premières années. Les projets en vue y contribueront sous peu.

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur SCHERER passe au prochain point de l'ordre du jour.

2 Modification des statuts : consultation écrite

Monsieur SCHERER explique que, lors de sa réunion du 24 octobre 2013, le Bureau avait décidé de mettre en place une consultation écrite dans le cadre du comité de sélection de microprojets. Le principe de l'unanimité doit alors s'appliquer. Pour plus de cohérence, ceci doit également s'appliquer aux consultations écrites au sein du Bureau ; le Bureau propose une modification du paragraphe concerné dans les statuts.

La modification des statuts est adoptée à l'unanimité.

3.3 Rapport sur le règlement du GECT

Monsieur SCHERER informe que la politique européenne a décidé en décembre la modification du règlement actuel du GECT. Les détails doivent encore faire l'objet d'un examen plus approfondi ; il demande à Monsieur LORITZ, juriste au sein du « Landratsamt », de présenter dès à présent brièvement les modifications importantes.

 Monsieur LORITZ explique que le règlement initial a fait l'objet de certaines critiques qui doivent être désormais prises en considération dans la nouvelle version du règlement. Ce règlement entre en vigueur dans six mois, soit vers le mois de juillet. De manière générale, l'objectif d'un GECT doit porter sur le renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale. L'une des modifications substantielles concerne le droit en vigueur qui dépendait jusqu'alors du siège du GECT. A l'avenir, il est prévu d'appliquer également le droit du pays dans lequel l'activité est exercée. Auquel cas, nous devons réfléchir à la question de savoir si le droit allemand pourrait s'appliquer dans un cas ou dans un autre.

Une autre modification importante concerne la convention constitutive et les statuts : à l'avenir, les statuts doivent être considérés uniquement comme droit interne, c'est-à-dire sans qu'une autorisation explicite de la préfecture soit nécessaire, la convention constitutive restant soumise au droit externe et à l'autorisation. Par ailleurs, les conventions constitutives doivent désormais reprendre certains éléments détaillés des statuts. À cet effet, il n'existe pas d'obligation d'ajustement, mais un droit à l'ajustement ; il convient donc de se demander si l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau souhaite apporter des modifications.

Monsieur SCHERER remercie Monsieur LORITZ pour cet exposé et explique que les modifications à apporter au nouveau règlement du GECT doivent être analysées de manière encore plus détaillée en coopération avec des juristes de la CUS et du « Landratsamt ».

Monsieur SCHERER rappelle dans ce contexte que les statuts et la convention de l'Eurodistrict ont été modifiés et sont en attente de validation par la Préfecture. Il indique qu'une rencontre est prévue avec le Préfet. Il importe de

savoir si les changements effectués vont être validés ou s'il convient de les voter à nouveau après l'application du nouveau règlement car seule la convention constitutive devra à l'avenir être validée en préfecture. Monsieur SCHERER rappelle que l'adhésion effective des nouveaux membres passe par la validation des changements dans les statuts et la convention constitutive.

3.4 Point d'avancement sur la coopération en matière de santé

Monsieur SCHERER souligne l'importance pour les citoyens des soins médicaux transfrontaliers. Il définit les deux domaines de travail de l'Eurodistrict comme suit :

1) Amélioration de l'accessibilité aux soins médicaux transfrontaliers pour les citoyens

Ceci doit se faire notamment par la simplification des formalités administratives.

Dans ce domaine, une amélioration a été déjà obtenue grâce à la mise en application de la directive européenne relative à la mobilité des patients (en partie suppression de l'autorisation préalable pour des soins dans un pays de l'Union européenne). Il convient d'attendre sa transposition dans le droit national français.

2) Mise en place de coopérations médicales entre les cliniques et hôpitaux sur le territoire de l'Eurodistrict

La mise en application dans ces deux domaines a fait l'objet de plusieurs entretiens avec les acteurs implantés dans l'Eurodistrict. Le résultat de ces entretiens est le suivant :

- un projet de coopération commun dans le domaine du traitement du cancer dans la « MediClin Staufenburg Klinik » à Durbach semble possible et souhaité par les acteurs concernés
- Dans certains autres domaines de coopération, de nouvelles acquisitions ont été effectuées ou il existe certaines réserves, si bien qu'une coopération complémentaire semble inutile, voire superflue.

Compte tenu des résultats, Monsieur SCHERER appelle les participants à discuter dans quelle mesure un ajustement de l'actuelle stratégie visant la mise en application de la Zone Organisée d'Accès aux soins transfrontaliers dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau serait souhaitable. Les éventuelles répercussions de la transposition en France de la directive relative à la mobilité des patients devaient alors être prises en considération. Les mesures nécessaires à la simplification des modalités administratives en vue de l'amélioration de l'accessibilité transfrontalière aux soins médicaux pourraient alors être définies.

Monsieur Dr. FELTZ souligne l'importance des méthodes d'approche appliquées, lesquelles permettent une participation directe des acteurs dans le domaine de la santé. Seule cette stratégie permet le développement de projets qui répondent aux besoins sur place dans le domaine de la santé. Lors de la dernière réunion, un projet de coopération commun a été développé avec les divers acteurs dans le domaine du traitement des cancers. Ceci concerne la prise en charge des patients atteints de cancer avant leur traitement (radiothérapie et chimiothérapie). Le Centre Paul Strauss (et futur Centre Régional de Cancer) mais aussi la « MedClin Staufenburg Klinik » à Durbach et le « Ortenauklinikum » se sont montrés intéressés par la mise en place d'un tel projet.

Par ailleurs, Monsieur Dr. FELTZ rappelle le projet à long terme visant la création d'un centre de santé transfrontalier dans le quartier « Port du Rhin » où un cabinet médical transfrontalier en addictologie a déjà été intégré avec succès à Kehl. L'Eurodistrict doit participer au financement de ce centre de santé qui permettrait aux patients de part et d'autre du Rhin de recevoir des soins.

Monsieur Dr. SEUFERT ajoute que les relations personnelles entre les acteurs sont un élément substantiel des coopérations transfrontalières. Il ressort également de la dernière réunion que la mise en place d'une coopération au niveau économique permettrait d'atteindre une telle cohésion. À long terme, les fruits d'une telle coopération profiteraient aux patients des deux côtés de l'Eurodistrict.

Monsieur RIES souligne l'importance de coopérations concrètes dans le cadre du projet de la « ZOAST », comme le projet de coopération visant la prise en charge commune de patients atteints du cancer ou le projet du centre hospitalier sur le Rhin. Pour ces projets, la suppression de l'autorisation préalable – également pour les soins hospitaliers – est essentielle. Il rappelle l'objectif à long terme d'une planification commune d'investissements médicaux, laquelle permettrait d'économiser l'argent public.

Monsieur BIGOT salue les progrès réalisés, mais craint que la mobilité des patients soit perdue de vue en raison des difficultés. Il perçoit les développements actuels du projet « ZOAST » comme faisant partie de l'objectif de la mobilité des patients. Il souligne l'importance de cet objectif, également dans le cadre de la directive européenne.

Monsieur Dr. PETRY explique l'importance d'une coopération hospitalière pour la création de la ZOAST. Il ne faut pas oublier que, précisément dans le domaine du traitement du cancer, un patient, bien qu'il soit libre de choisir son médecin, est souvent adressé aux divers spécialistes de la santé.

3.5 Adhésion ADEUS

Monsieur SCHERER explique qu'il serait raisonnable d'adhérer à l'ADEUS (Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise), son action étant déjà bien connue côté français. Côté allemand, l'ADEUS ne correspond ni à un groupement régional, ni à une entreprise de services ; il demande à Madame PONS, directrice de l'ADEUS, de présenter l'agence et ses missions de manière plus détaillée.

L'adhésion est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil.

1. Projets

Participation de l'Eurodistrict à des projets et projets propres

4.1 Etude transport : décision sur la passation du marché

Monsieur SCHERER passe au vote sur la passation du marché pour la réalisation d'une étude des transports publics transfrontaliers dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. L'offre du bureau d'études TTK à hauteur de 61.404,00 € (TTC), présentée par le Bureau de l'Eurodistrict en vue de la décision, a été recommandée par le groupe de travail technique composé des spécialistes des transports au sein du « Landratsamt », de la Communauté urbaine de Strasbourg et de la ville de Lahr. Elle contient une option concernant l'étude, tous modes de transport confondus, de la traversée du Rhin à hauteur de Lahr- Erstein/Benfeld, dont les coûts seraient pris en charge par le groupement local Vis-à-vis.

Le Conseil de l'Eurodistrict vote à l'unanimité la passation du marché au bureau d'études TTK conformément à son offre à hauteur de 61.404,00€ (TTC).

4.2 Colloques sur la prise en charge des addictions des deux côtés du Rhin

Monsieur SCHERER passe au vote sur l'aide au projet « Prise en charge des addictions des deux côtés du Rhin. Organisation de 3 colloques sur la prise en charge des addictions 2014-2016 ». Le projet comprend trois colloques répartis respectivement sur trois années (2014 – 2016) qui s'adressent aux médecins spécialistes de l'addictologie (120 participants sont prévus). L'objectif est d'encourager la coopération entre les divers acteurs, l'amélioration des offres de suivi existantes et le développement de solutions communes aux problématiques transfrontalières. Le projet fait partie de la prévention des addictions amorcée par le groupe de travail « Santé » de l'Eurodistrict.

Le Conseil de l'Eurodistrict vote à l'unanimité l'aide au projet en accordant une subvention de 30.300,-- €.

Validation de deux microprojets

4.3 Microprojet 2014-1 : 25 Ans d'amitié Oberkirch-Haslach / Niederhaslach

4.4 Microprojet 2014-2 : Comptines et berceuses de mon pays

Monsieur SCHERER explique que les points 4.3 et 4.4 de l'ordre du jour, selon les documents présentés, portent sur deux microprojets dont la réalisation serait très souhaitable.

Les projets ne font l'objet d'aucune question et sont votés à l'unanimité par les membres du Conseil présents.

5. Administration du GECT

5.1 Contrat d'assurance complémentaire en matière de protection sociale

Monsieur SCHERER demande à Madame RIEDEL de présenter le sujet. Madame RIEDEL explique qu'il s'agit de la souscription d'une assurance complémentaire proposée par le Centre de Gestion du Bas Rhin. En cas de maladie des employés, cette assurance complémentaire permettrait le remboursement d'une grande partie des coûts salariaux, notamment en cas de maladie de longue durée.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

5.2 Adhésion au régime d'assurance chômage

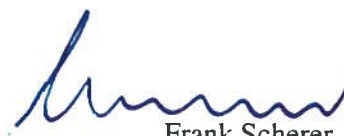
Monsieur SCHERER demande à Madame RIEDEL d'expliquer le point de l'ordre du jour. Madame RIEDEL explique que le GECT, à l'instar d'une commune française, peut choisir soit de payer lui-même les allocations de chômage si ses collaborateurs devaient se retrouver au chômage, soit de souscrire une assurance appropriée qui garantit le versement des allocations de chômage. Vu la taille du GECT, une assurance appropriée est un avantage indéniable ; elle a déjà été souscrite en avril 2012. Il s'agit aujourd'hui d'une résolution a posteriori.

Le Conseil adopte la résolution à l'unanimité.

Divers

Monsieur SCHERER attire l'attention sur le calendrier des séances 2014, joint aux documents, et appelle les participants qui souhaitent que l'une de ces réunions se déroule dans leur commune à s'inscrire auprès du Secrétariat général.

Monsieur SCHERER clôt la séance à 17 h 25.


Frank Scherer
Président de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau



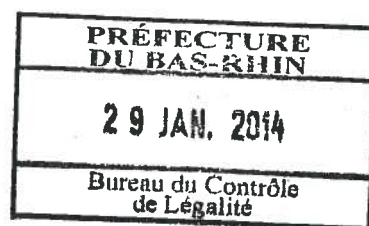
Le présent acte est affiché
du 14 MARS 2014
au 14 AVR. 2014



Réunion du Conseil 9 janvier 2014

Centre Administratif - Salle des Conseils (1er étage)
STRASBOURG

15.30 – 17.30 Uhr



Ordre du jour

1. Accueil par le Président

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Approbation du compte-rendu du Conseil du 5 septembre 2013

2. Rapport consécutif au Bureau (24.10.2013)

3. Politique

- 3.1 Débat d'orientation budgétaire 2014 du GECT
- 3.2 Modification des statuts : consultation écrite
- 3.3 Rapport sur le règlement du GECT
- 3.4 Point d'avancement sur la coopération en matière de santé
- 3.5 Adhésion ADEUS

4. Projets

Participation de l'Eurodistrict à des projets et projets propres

- 4.1 Etude transport: décision sur la passation du marché
- 4.2 Colloques sur la prise en charge des addictions

Validation de deux microprojets

- 4.3 Microprojet 2014-1 : 25 Ans d'amitié Niederhaslach/ Oberkirch-Haslach
- 4.4 Microprojet 2014-2 Comptines et berceuses de mon pays

5. Administration du GECT

- 5.1 Contrat d'assurance complémentaire en matière de protection sociale
- 5.2 Adhésion au régime d'assurance chômage

6. Divers

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés,
adopté le 9 janvier 2014 par le Conseil de
l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au
contrôle de légalité préfectoral et affichage
au siège de l'Eurodistrict le

*Ordre du jour joint
Compte-rendu joint*

Rapport oral + PJ

*Présentation jointe
Délibération jointe
Rapport oral
Rapport oral & PJ
Délibération jointe*

*Délibération jointe
Délibération jointe*

*Délibération jointe
Délibération jointe*

*Délibération jointe
Délibération jointe*

Calendrier des séances 2014 joint

Le présent acte est affiché
du 29 JAN. 2014

au 1 MARS 2014

REÇU LE 03 MARS 2014

225



**Réunion du Conseil du GECT
« Eurodistrict Strasbourg-Ortenau »**

du jeudi 9 janvier 2014

**Centre Administratif - Salle des Conseils (1er étage)
STRASBOURG**

15h30 – 17h30

Procès-verbal de réunion



1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance

Le Président soumet la proposition d'ordre du jour, pour approbation, au Conseil.

Adopté

1.2 Adoption du compte-rendu du Conseil du 5 septembre 2013

Le Président soumet le compte-rendu du Conseil du 5 septembre 2013, pour approbation, au Conseil.

Adopté

3.1. Débat d'orientation budgétaire 2014 du GECT

Il est proposé au Conseil le cadre budgétaire général du GECT, les grandes orientations et les perspectives pour l'exercice budgétaire 2014.

Conformément à la décision du Conseil de l'Eurodistrict du 26 mars 2009, le montant de l'enveloppe budgétaire globale du GECT a été fixé à 850 000 €. Les recettes prévisionnelles se répartissent comme suit

- partie allemande (425 000 €) : Ortenaukreis : 332.200 €, Offenburg : 30.100 €, Lahr : 22.200 €, Kehl : 17.600 €, Achern : 12.700 €, Oberkirch : 10.200 €
- partie française (425.000 €) CUS : 425.000 €

Après validation de l'adhésion des nouveaux membres, la contribution côté français fera l'objet d'une nouvelle répartition.

Adopté

3.2. Modification des statuts : consultation écrite

Il est demandé au Conseil de l'Eurodistrict d'accepter la nouvelle modification de l'article 7.4 des statuts pour uniformiser les procédures écrites en changeant le principe de la majorité simple contre celui de l'unanimité pour les votes du Bureau par procédures écrites.

CONSULTATION PAR PROCEDURE ECRITE :

- Article 7.4 : version proposée :

« Les décisions du Bureau sont prises à la majorité simple, lorsqu'au moins la moitié des représentants de la partie française et de la partie allemande sont présents, dont le président ou le vice- président. Au cas où le quorum n'aurait pas été atteint, le Bureau est à nouveau convoqué à au moins 7 jours d'intervalle pour le même objet. Il peut alors valablement délibérer sans condition de quorum.

En cas de consultation écrite, le Président envoie à chaque membre par courrier, par message électronique ou par télécopie le texte des résolutions proposées, accompagné des documents nécessaires à l'information des membres du Bureau. Les membres du Bureau peuvent faire part de leur vote par courrier, par message électronique ou par télécopie pour une date limite indiquée, laquelle doit laisser au moins 7 jours ouvrables à partir du jour d'envoi de la consultation. Le vote est formulé sur le texte même de chaque résolution, par mot « oui », « non » ou « abstention ». Les voix qui comptent pour la majorité l'unanimité sont les voix qui ont été retournées par courrier, par message électronique ou par télécopie dans le délai indiqué. Toute voix manquante après le délai indiqué ci-dessus ne sera pas comptée. Si l'unanimité n'est pas atteinte, la décision sera différée à la prochaine séance du Bureau.

Ces modifications seront communiquées aux collectivités membres, alors que les nouvelles versions des statuts et de la convention constitutive seront transmises à l'Etat français pour approbation.

Adopté

3.5. Adhésion ADEUS

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur l'adhésion du GECT à l'ADEUS, qui a pour vocation à intervenir plus particulièrement dans les domaines de l'urbanisme, de la planification, de l'habitat et du logement, du développement économique et social, du génie urbain et des transports, des paysages et de l'environnement, des loisirs, du tourisme, de la formation, culture et communication et de la coopération transfrontalière. Elle constitue un centre interdisciplinaire de données, d'études, de recherches, de conseils et d'assistance technique.

Le périmètre d'action de l'ADEUS s'applique à l'aire transfrontalière de Strasbourg, correspondant au territoire du Schéma de cohérence territoriale de la région strasbourgeoise (140 communes, 600 000

habitants). C'est pourquoi il inclut la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS) et l'Ortenau, donc l'Eurodistrict. Elle intervient plus largement à l'échelle de la région transfrontalière. L'agence a notamment réalisé plusieurs cartes de l'Eurodistrict et du Rhin supérieur.

Le montant de l'adhésion pour l'année 2013 s'élève à 2 213 € (montant susceptible d'être réévalué chaque année).

Adopté

4.1. Etude transport: décision sur la passation du marché

Il est demandé au Conseil d'attribuer le marché, pour la réalisation d'une étude des transports publics transfrontaliers dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, à l'entreprise TTK. L'offre a été adoptée à l'unanimité par le comité technique (composé de responsables des transports publics du Landratsamt de l'Ortenau, de la CUS et de la ville de Lahr) car elle répond le mieux aux exigences définies dans le cahier des charges. De plus, dans l'analyse du réseau de transport existant, l'offre semble se tourner vers la pratique ce qui permettra à l'Eurodistrict de demander des propositions d'actions concrètes pour l'Eurodistrict.

Le prix de la prestation se compose de deux montants :

- 53.788,00 € pour la tranche ferme: Etude des déplacements en transports publics transfrontaliers dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
- 7.616,00 € pour la tranche conditionnelle 1: Analyse de l'ensemble de la circulation: Franchissement du Rhin au niveau de Lahr – Erstein/Benfeld. Les coûts afférents à cette tranche seront financés par le GLCT Vis-à-vis et remboursés au GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.

Adopté

4.2. Colloques sur la prise en charge des addictions

Il est demandé au Conseil de soutenir le projet « Les addictions : quelle prise en charge et quel accompagnement de part et d'autre du Rhin? Organisation de 3 colloques sur la prise en charge des addictions 2014-2016 » relatif à l'organisation de trois colloques transfrontaliers sur l'accompagnement des personnes présentant une problématique addictive..

Une subvention de 30.300 € est allouée à l'association Action Sida Ville. La subvention se décline comme suit : 2014 : 10.100 €, 2015 : 10.100 €, 2016 : 10.100 €.

Le versement de la subvention pour les années 2015 et 2016 se fera sous les conditions suivantes :

- Le budget des colloques sera, en amont de leur tenue, soumis au Secrétariat Général pour vérification
- La participation de l'Eurodistrict ne dépassera pas les 50 % du budget global annuel proposé.

Adopté

4.3. Microprojet 2014-1 : 25 Ans d'amitié Niederhaslach/ Oberkirch-Haslach

Il est demandé au Comité de sélection des microprojets de l'Eurodistrict de valider le microprojet « 25 ans d'amitié Niederhaslach/ Oberkirch-Haslach ».

La ville d'Oberkirch – Mairie de quartier d'Haslach et la commune de Niederhaslach en Alsace souhaitent organiser deux rencontres festives le 26 janvier 2014 à Oberkirch-Haslach (Klingelberghalle) et le 4 mai 2014 à Niederhaslach (salle des fêtes) afin de célébrer leurs 25 ans d'amitié.

Les deux journées seront rythmées par des allocutions de représentants politiques des deux villes, des représentations musicales des associations des deux communes et des moments conviviaux.

Entre 300 et 400 habitants des deux villes devraient participer à chaque journée de festivités grâce à des bus qui seront mis à leur disposition.

Une brochure sur les 25 ans d'amitié des deux villes sera également éditée mais ceci en-dehors du microprojet (dépense non éligible dans le cadre du fonds de soutien aux microprojets).

Le coût total du microprojet s'élève à 2.400 €. La subvention FEDER maximale est de 1 200 €.

Adopté

4.4. Microprojet 2014-2 Comptines et berceuses de mon pays

Il est demandé au Comité de sélection des microprojets de l'Eurodistrict de valider le microprojet « Comptines et berceuses de mon pays ».

Le centre social et culturel du Neuhof, en collaboration avec la médiathèque Neuhof et l'Espace culturel Django Reinhardt, et le Jugendzentrum Kehl, partenaire allemand du projet, souhaitent faire participer une trentaine d'enfants de plus de dix ans, du quartier de Neuhof à Strasbourg et de Kehl, à une expérience de chant de deux mois.

Des répétitions communes dans les deux villes permettront aux enfants d'apprendre des berceuses et des comptines de différents pays recueillies au préalable auprès des habitants du quartier de Neuhof ainsi que de les faire participer à leur arrangement musical. Un concert sera ensuite donné dans des conditions professionnelles dans la salle de spectacle de l'Espace Culturel Django Reinhardt. Le concert sera enregistré et donnera lieu à un CD accompagné d'un livre illustré qui sera distribué aux enfants comme souvenir et diffusé aux partenaires comme objet de valorisation du projet. Enfin, une soirée franco-allemande réunira une dernière fois les participants et les partenaires à l'occasion de la sortie du livre-CD en septembre 2014.

Le coût prévisionnel du microprojet s'élève à 15.780 €. La subvention FEDER maximale est de 7.890 €.

Adopté

5.1. Contrat d'assurance complémentaire en matière de protection sociale

Il est demandé au Conseil de l'Eurodistrict, après en avoir délibéré :

de prendre acte des résultats de la consultation du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2012-2015 ;

d'autoriser le Président à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2012-2015 auprès de l'assureur AXA et le courtier Yvelin selon les conditions exposées,

Il est précisé que ces conventions couvrent tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité.
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

Adopté

5.2. Adhésion au régime d'assurance chômage

Il est demandé au Conseil de l'Eurodistrict, considérant les risques financiers encourus par la collectivité en cas de perte d'emploi des agents non titulaires, de valider l'adhésion du GECT au régime d'assurance chômage pour les personnels non titulaires.

Il autorise le Président à effectuer les démarches d'adhésion auprès de l'URSSAF et à signer le contrat d'adhésion et s'engage à régler le montant de la contribution globale, calculée au taux en vigueur, sur le montant des rémunérations brutes versées aux agents non titulaires.

Adopté



LE PRÉSIDENT,
FRANK SCHERER

Le présent acte est affiché
du 29 JAN. 2014
au 1 MARS 2014



GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
1 parc de l'Etoile
67076 Strasbourg CEDEX

Monsieur le Préfet de la Région Alsace
Préfet du Bas-Rhin
Direction des Elections, des Affaires Juridiques
et des Finances Locales
Bureau des Affaires Juridiques
5, place de la République
67072 Strasbourg Cedex

Strasbourg, le 23 janvier 2014



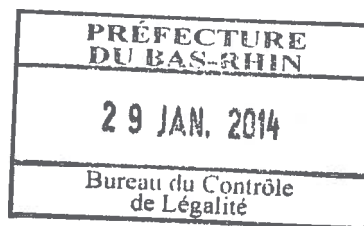
BORDEREAU D'ENVOI (Conseil du 09/01/14)

Approbation de l'ordre du jour du Conseil de l'Eurodistrict du 9 janvier 2014	1	Transmis pour contrôle de légalité
Approbation du compte-rendu du Conseil de l'Eurodistrict du 5 septembre 2013	1	Transmis pour contrôle de légalité
Présentation du Conseil de l'Eurodistrict du 9 janvier 2014 relative au débat d'orientation budgétaire 2014 du GECT	5	Transmis pour contrôle de légalité
Délibération du Conseil de l'Eurodistrict du 9 janvier 2014 relative à la modification des statuts : consultation écrite	1	Transmis pour contrôle de légalité
Délibération du Conseil de l'Eurodistrict du 9 janvier 2014 relative à l'adhésion à ADEUS	1	Transmis pour contrôle de légalité
Délibération du Conseil de l'Eurodistrict du 9 janvier 2014 relative à l'étude de transport : décision sur la passation du marché	1	Transmis pour contrôle de légalité
Délibération du Conseil de l'Eurodistrict du 9 janvier 2014 relative aux colloques sur la prise en charge des addictions	2	Transmis pour contrôle de légalité
Délibération du Conseil de l'Eurodistrict du 9 janvier 2014 relative au Microprojet 2014-1 : 25 Ans d'amitié Niederhaslach/ Oberkirch-Haslach	2	Transmis pour contrôle de légalité
Délibération du Conseil de l'Eurodistrict du 9 janvier 2014 relative au Microprojet 2014-2 Comptines et berceuses de mon pays	2	Transmis pour contrôle de légalité
Délibération du Conseil de l'Eurodistrict du 9 janvier 2014 relative au Contrat d'assurance complémentaire en matière de protection sociale	1	Transmis pour contrôle de légalité

Délibération du Conseil de l'Eurodistrict du 9 janvier 2014 relative à l'adhésion au régime d'assurance chômage	1	Transmis pour contrôle de légalité
---	---	------------------------------------

Frank SCHERER

Président du GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

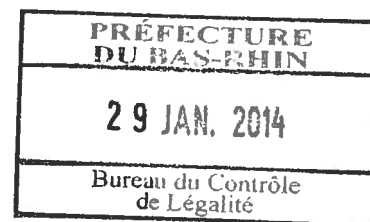




**Séance du Conseil du GECT
Eurodistrict Strassbourg-Ortenau
5 septembre 2013**
Landratsamt Ortenaukreis
Badstraße 20
77652 OFFENBOURG

15h00 - 17h00

Compte-rendu de séance



Liste des participants :

Monsieur Jacques BIGOT, Monsieur Gerhard BORCHERT, Monsieur Matthias BRAUN, Monsieur Henri BRONNER, Madame Andrée BUCHMANN, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Yves BUR, Monsieur Hermann BURGER, Dr. Walter CAROLI, Dr. Karl-Heinz DEBACHER, Dr. Christian DUSCH, Monsieur Bernard EGLES, Dr. Alexandre FELTZ, Monsieur Alain FONTANEL, Monsieur Jean-Louis FREYD, Monsieur Jürgen GIEßLER, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Alain JUND, Monsieur Willy KEHRET, Madame Fabienne KELLER, Monsieur Bruno METZ, Dr. Wolfgang G. MÜLLER, Monsieur Klaus-Peter MUNGENAST, Monsieur Klaus MUTTACH, Monsieur Jürgen OSWALD, Madame Nawel RAFIK-ELMRINI, Madame Anne-Pernelle RICHARDOT, Monsieur Roland RIES, Monsieur Frank SCHERER, Madame Edith SCHREINER, Madame Sonja SCHUCHTER, Monsieur Richard SCHÜLER, Madame Eveline SEEBERGER, Dr. Claus-Dieter SEUFERT, Monsieur Michael WELSCHÉ, Monsieur Wilhelm WUNSCH

Ordre du jour

1. Allocution de bienvenue du Président et ouverture de la séance

Monsieur SCHERER salue les participants et constate que le quorum est atteint.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour étant identique à celui présenté pour la réunion initialement prévue le 27 juin 2013, est donc adopté.

1.2 Approbation du compte-rendu du Conseil

Le compte-rendu de la réunion du Conseil du 14 mars 2013 est approuvé à l'unanimité.

M. Scherer fait référence au compte-rendu de la réunion des membres de Conseil du 27 juin 2013 qui a été rédigé pour documenter les échanges politiques et les instructions de travail données au Secrétariat général. Le compte-rendu est approuvé par tous les membres du Conseil.

2. Rapport consécutif au Bureau (réunion du Bureau du 16 mai 2013)

M. SCHERER renvoie au compte-rendu de la réunion du 27 juin 2013 ainsi qu'à la liste des subventions pour les projets et des microprojets qui figure dans les documents de séance.

3. Politique

3.1 Modifications des statuts suite à l'élargissement du périmètre

Les statuts du GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau doivent être modifiés afin d'élargir son périmètre à la Communauté de communes de la région d'Erstein, à la Communauté de communes du Rhin ainsi qu'à la Communauté de communes de Benfeld et environs. Sont concernés les points suivants :

1. L'ajout des nouvelles communes sur la liste des membres.
2. Il y a une redistribution des sièges côté français : La Communauté urbaine de Strasbourg cède 3 de ses 24 sièges au Conseil aux nouveaux membres et 1 siège sur 7 au Bureau.
3. Les contributions sont nouvellement réparties côté français.

En outre, une modification des statuts doit permettre d'introduire la possibilité de recourir à des procédures écrites au niveau du Bureau.

Le Dr MÜLLER souligne l'importance que revêt cet élargissement pour l'Eurodistrict et les nouvelles possibilités de partenariats qui s'ouvrent à lui.

M. MUTTACH demande si l'adoption des résolutions par procédure écrite requiert la majorité simple ou, comme dans le droit communal allemand, l'unanimité. M. SCHERER demande à ce que ce point soit clarifié avec des juristes d'ici la prochaine réunion du Conseil.

La modification des statuts pour l'adhésion des nouvelles communautés de communes est décidée à l'unanimité.
La modification des statuts pour l'instauration de la procédure écrite est également décidée à l'unanimité.

- ❖ **Manifestation à l'occasion du 50^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée le 5 novembre 2013 sur le thème de la formation professionnelle, en présence du ministre des Affaires européennes Peter Friedrich**

Concernant ce point d'information, il est renvoyé au compte-rendu de la réunion du 27 juin 2013.

4. Projets

4.1 Santé : coopérations prioritaires et mise en œuvre

À la suite de l'étude sur le projet de création d'une Zone Organisée d'Accès aux Soins Transfrontaliers (ZOAST) commandée au Centre européen de la Consommation, trois autres domaines de coopération viendront s'ajouter au domaine du traitement du cancer :

- les procédés d'imagerie (au moins associés au traitement du cancer)
- la chirurgie ambulatoire
- les urgences neurologiques

L'objectif est

- 1) de permettre plus facilement aux patients de bénéficier d'un traitement transfrontalier à long terme ;

2) d'exploiter des infrastructures complémentaires de part et d'autre de la frontière afin d'éviter le doublement de celles-ci et les frais qui y sont liés.

L'adoption de la résolution mettra en outre à disposition un budget pouvant atteindre 80 000 € pour la mise en œuvre de la coopération dans l'ensemble de ces domaines.

Mme RIEDEL résume les étapes destinées à amorcer la coopération :

- Mai 2013 : réunion avec les acteurs français. Par la suite, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a envoyé un courrier dans lequel elle donnait son accord de principe à la coopération.
- Juillet 2013 : réunion avec les acteurs allemands. Intérêt réel pour une coopération, nécessité d'établir le catalogue des prestations concernées.
- Prévu en octobre 2013 : rencontre entre les prestataires allemands et français. Élaboration d'un catalogue de prestations.
- Ultérieurement : réunion avec tous les acteurs pour préparer un accord de coopération.

M. BUR appelle à ne pas donner l'impression au public que, dans un avenir proche, il sera possible de bénéficier d'une prise en charge médicale qui s'affranchisse des frontières. Les accords de coopération envisagés ne concerneront dans un premier temps que peu de patients, mais constitueront un premier pas.

M. RIES rappelle qu'il s'agit d'un projet qui s'inscrit sur le long terme. Il est possible d'avancer pas à pas. À long terme, il est important de coordonner les investissements dans le domaine de la santé par-delà la frontière, de manière à (1) permettre une exploitation transfrontalière des infrastructures et (2) ne pas doubler les infrastructures. À Strasbourg, par exemple, le regroupement de trois cliniques va permettre la création d'un pôle médical dans le quartier du Port du Rhin. Celui-ci devrait également pouvoir accueillir des patients venant de l'autre côté du Rhin.

Le Dr FELTZ souligne qu'il appartient à la politique d'élaborer des visions et de mettre celles-ci en œuvre lentement mais sûrement, en dépit de toutes les difficultés politiques et administratives.

Mme KELLER suggère de créer des groupes de travail dédiés aux domaines de coopération identifiés.

M. SCHERER explique que, lors de la mise en œuvre, il convient de tenir compte, entre autres, de divers aspects juridiques, c'est pourquoi le groupe de travail de l'Eurodistrict s'entourera d'un soutien professionnel. Il confirme qu'une coopération transfrontalière en matière de politique de la santé est un projet ambitieux.

Le Dr SEUFERT évoque l'ouverture, le 17 septembre 2013 à Kehl, du centre de soins transfrontalier pour la mise en œuvre de traitements de substitution aux drogues. Pour la première fois, un système de soins français appelé "microstructure" a été mis en œuvre dans un cabinet médical allemand. Il souligne que la coopération transfrontalière en matière de santé consiste également à échanger des connaissances.

M. BUR confirme que le fait qu'un système de soins ait été transposé dans l'autre pays avec le soutien du gouvernement régional du Bade Wurtemberg constitue une avancée majeure. Il souligne que l'Eurodistrict peut être fier d'avoir contribué à cette avancée.

La résolution "Santé : coopérations prioritaires et mise en œuvre" est adoptée à l'unanimité.

4.2 Bilan et suivi du Rendez-vous élus-citoyens de l'Eurodistrict (stratégie pour le bilinguisme et l'éducation)

En mars 2013 a eu lieu le premier Rendez-vous élus-citoyens de l'Eurodistrict, au cours duquel des propositions de développement en matière de mobilité, de bilinguisme, de culture et de sport ont été élaborées avec les citoyens de l'Eurodistrict. À cette occasion, les citoyens ont particulièrement insisté sur le thème du bilinguisme.

Il est donc proposé au Conseil de l'Eurodistrict un projet de résolution relatif à une stratégie pour l'éducation et le bilinguisme. Cette stratégie consiste à :

- organiser le prochain forum de l'Eurodistrict sur le thème du bilinguisme ;

- transformer le fonds dédié aux sorties scolaires transfrontalières en un fond pour l'éducation et le bilinguisme (le fonds sous sa forme actuelle est peu utilisé en raison de l'existence d'autres possibilités de financement plus attractives pour les sorties scolaires) ;
- création d'un appel annuel à projets permettant de distinguer des projets visant à favoriser le bilinguisme sur le territoire de l'Eurodistrict et de les soutenir financièrement ;
- informer les écoles situées sur le territoire de l'Eurodistrict des possibilités de financement proposées par l'Eurodistrict dans le domaine du bilinguisme ;
- poursuivre l'engagement politique de l'Eurodistrict en faveur du bilinguisme des deux côtés du Rhin.

En relation avec les propositions des citoyens lors du Rendez-vous élus-citoyens, M. SCHERER rend compte des activités menées dans les domaines suivants :

- Culture et sport : de nombreux projets sont soutenus dans ce domaine ; il n'y a pas de retard à rattraper.
- Mobilité : l'appel d'offres relatif à l'étude sur l'amélioration des transports publics transfrontaliers dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau a été lancé. Une proposition pour l'attribution de l'étude interviendra encore cette année. Il s'agit de déterminer les possibilités d'optimisation, y compris concernant la construction éventuelle d'un pont au niveau de Lahr-Erstein/Benfeld. Lorsque celles-ci seront identifiées et leur coût chiffré, il sera possible de discuter dans quelle mesure l'Eurodistrict participera sur son budget à l'amélioration du transport public transfrontalier de voyageurs.

La résolution relative à la stratégie pour le bilinguisme et l'éducation est adoptée à l'unanimité.

5. Activités opérationnelles/Administration du GECT

Concernant ce point d'information, il est renvoyé au compte-rendu de la réunion du 27 juin 2013.

6. Divers

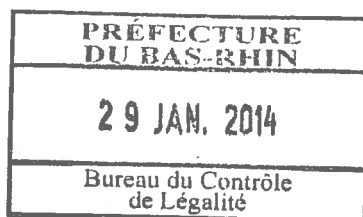
M. RIES livre ses impressions sur la cérémonie du souvenir d'Oradour-sur-Glane. La rencontre du Président français et du Président allemand en un lieu où ont été commis d'atroces crimes de guerre fut un moment émouvant. Le Président Hollande et le Président Gauck ont tous deux tenus des discours remarquables, dans lesquels ils n'ont manqué d'évoquer ni l'incorporation de force des Alsaciens et des Mosellans dans la Wehrmacht et la Waffen-SS, ni le traité de l'Elysée.

Fabienne KELLER, qui a également participé à la cérémonie, a aussi perçu ce moment comme un signe fort de l'amitié franco-allemande.

M. SCHERER clôt la séance à 16h15.



Frank Scherer
Président de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau



Document de séance n° 1/3.1/2014
Vorlage Nr. ° 1/3.1/2014



Séance du Conseil de l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts 1/2014</i>	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 9.1.2014
Dossier suivi par / Projektbeauftragte Cordula RIEDEL	

Point n° 3.1 de l'ordre du jour / Punkt 3.1 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Débat d'orientation budgétaire 2014 du GECT
Diskussion über die Haushaltseckdaten 2014 des EVTZ

I. Contexte / Hintergrund:

Le débat sur les orientations budgétaires correspond à une obligation pour les collectivités locales de droit français de plus de 3.500 habitants, ainsi que le précise l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le débat d'orientation budgétaire consiste en une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités budgétaires et les évolutions de la situation financière de la collectivité, afin de donner un cadre d'expression et de débat ouvert aux élus en préalable au vote du budget. Il ne comporte aucune obligation de durée ou de forme.

Le GECT étant un syndicat mixte ouvert de droit français (son siège est à Strasbourg), un débat annuel d'orientation budgétaire doit être organisé au niveau de son assemblée délibérante, à savoir le Conseil de l'Eurodistrict.

II. Cadre budgétaire général du GECT

Afin de mettre en oeuvre ses missions précisées dans l'article 5 de sa convention constitutive, le GECT bénéficie d'un budget propre et d'une administration dédiée à son fonctionnement.

Gemäß Artikel 2312-1 des « Code Général des Collectivités territoriales » sind französische Gebietskörperschaften mit mehr als 3.500 Einwohnern verpflichtet - vor dem eigentlichen Haushaltsbeschluss - eine allgemeine Diskussion über den Haushalt (débat d'orientation budgétaire) abzuhalten.

Sinn dieser offenen Diskussion ist es, den Politikern vor dem Haushaltsbeschluss die Möglichkeit einzuräumen, sich in der beschließenden Versammlung über die Haushaltsprioritäten und die Entwicklung der Finanzsituation der Körperschaft zu äußern. Für die Diskussion ist keine besondere Form oder Dauer vorgesehen.

Da der EVTZ ein offener französischer Zweckverband ist (sein Sitz ist in Strasbourg) muss jährlich eine Haushaltsdiskussion im beschließenden Gremium, d.h. im Eurodistriktrat, stattfinden.

II. Allgemeiner Haushaltsrahmen des EVTZ

Um die in Artikel 5 der Gründungsvereinbarung festgelegten Aufgaben umsetzen zu können, verfügt der EVTZ über ein eigenes Budget und über eine eigene Verwaltung.

L'article 11 des statuts précise que le budget est alimenté par une participation de ses membres répartie à stricte parité entre les partenaires français et allemands du GECT.

La présentation du budget du GECT répondra, par ailleurs, aux dispositions formelles prévues pour les collectivités locales françaises de plus de 3 500 habitants et sera soumise à la nomenclature comptable de type M 14.

Normalement, le budget doit par ailleurs être équilibré en dépenses et en recettes ainsi qu'en investissement et en fonctionnement. Le GECT a choisi cette présentation depuis sa création en 2010. Cependant, compte tenu du report qui existe depuis la première année, ceci occasionne une différence importante entre le budget primitif et les chiffres réels à la fin de l'année. Puisqu'il est également possible de présenter un budget en suréquilibre, cette présentation est utilisée depuis 2013 afin de permettre une visualisation plus réaliste.

Un document type complété devra être établi pour la délibération du Conseil sur le budget primitif en 2014.

III. Grandes orientations pour l'exercice budgétaire 2014

Conformément à la décision du Conseil de l'Eurodistrict du 26 mars 2009, le montant de l'enveloppe budgétaire globale du GECT a été fixé à **850 000 €**.

Les recettes prévisionnelles se répartissent comme suit :

- partie allemande (425 000 €)

Ortenaukreis : 332.200 €

Offenburg : 30.100 €

Lahr : 22.200 €

Kehl : 17.600 €

Achern : 12.700 €

Oberkirch : 10.200 €

Artikel 11 der Satzung legt fest, dass die Mittel des EVTZ aus den Beiträgen seiner Mitglieder kommen, wobei diese zu gleichen Teilen von der französischen und von der deutschen Seite aufgebracht werden.

Außerdem wird der Haushaltsplan des EVTZ den für französische Gebietskörperschaften mit mehr als 3.500 Einwohnern festgelegten Formbestimmungen entsprechen und der Haushaltsnorm M 14 unterworfen sein.

Normalerweise sollen Ausgaben und Einnahmen, sowie Verwaltungshaushalt und Vermögenshaushalt ausgewogen sein. Seit seiner Gründung im Jahre 2010 hatte der EVTZ diese Darstellung gewählt. Dies hatte jedoch eine große Differenz zwischen Haushaltsplanung und reellem Jahresabschluss zur Folge. Da es ebenfalls möglich ist, Ausgaben und Einnahmen unausgewogen, d.h. mit einem Restbetrag aufzuführen, wird seit 2013 diese neue Darstellungsweise benutzt, um eine realistischere Vision zu ermöglichen.

Der Beschluss des Haushalts wird auf der Grundlage eines ausgefüllten Musterdokuments in der ersten Ratssitzung im Jahr 2014 erfolgen.

III. Leitlinien für das Geschäftsjahr 2014

Gemäß dem Beschluss des Eurodistriktrates vom 26. März 2009 wurde das Gesamtbudget des EVTZ auf **850.000 €** festgelegt.

Die Einnahmen sehen wie folgt aus:

- deutsche Seite (425.000 €)

Ortenaukreis : 332.200 €

Offenburg : 30.100 €

Lahr : 22.200 €

Kehl : 17.600 €

Achern : 12.700 €

Oberkirch : 10.200 €

- partie française (425.000 €)
CUS : 425.000 €

Après validation de l'adhésion des nouveaux membres, la contribution côté français fera l'objet d'une nouvelle répartition.

Concernant les dépenses prévisionnelles, il convient de distinguer les dépenses de gestion des dépenses opérationnelles.

Les dépenses de gestion recouvrent :

- les dépenses de personnel, qui peuvent être estimées à ce jour à environ 300.000 €.
- Les dépenses de gestion courante du secrétariat général (location des bureaux, électricité, maintenance, documentation, etc.) s'élèveront à environ 87.500 €. S'y ajoutent des dépenses d'environ 25.000 € pour l'organisation des séances institutionnelles. Ceci correspond dans les grandes lignes aux dépenses de 2013.
- En 2014, un montant de 30.000 € est prévu pour des investissements (dépense unique). Ceci comprend notamment l'achat de matériel de traduction afin de réduire les coûts assez élevés en ce domaine. Ces dépenses, prévues en 2013, n'ont pas été réalisées.

Les dépenses opérationnelles d'un montant d'environ 813.000 € net représentent quasiment deux tiers des dépenses 2014. Elles concernent le soutien aux projets transfrontaliers de tiers, ainsi que des projets propres ou portés par l'Eurodistrict. Les dépenses relativement élevées en 2014 comprennent également certains projets importants à mettre en œuvre, tels la mise en pratique de l'accord à la formation professionnelle transfrontalière du Rhin Supérieur, la subvention pour le cabinet transfrontalier de traitement de l'addiction à Kehl et les projets de coopérations dans le domaine de la santé. Puis l'organisation des prochains Forums de l'Eurodistrict (30.000 €), et d'autres projets prévus et non réalisés jusqu'à ce jour, tels

- französische Seite (425.000 €)
CUS : 425.000€

Eine neue Aufteilung der Beiträge auf französischer Seite wird bei Bestätigung des Beitritts der neuen Mitgliedsgemeinden erfolgen.

Die Ausgaben lassen sich in Verwaltungsausgaben und operative Ausgaben unterscheiden.

Die Verwaltungsausgaben beinhalten:

- Die Personalausgaben in Höhe von voraussichtlich rund 300.000 €
- Die laufenden Kosten für das Generalsekretariat (Mietkosten, Elektrizität, Wartung, Dokumentation, etc....) werden rund 87.500 € betragen. Dazu kommen ungefähr 25.000 € Unkosten für die institutionellen Sitzungen. Dies entspricht in etwa den Kosten des Jahre 2013.
- Es sollen 2014 einmalige Investitionen in Höhe von 30.000 € getätigt werden. Darunter auch eigenes Übersetzungsmaterial (Flüsterkoffer) um die diesbezüglichen hohen Kosten zu senken. Es handelt sich um Ausgaben, die 2013 geplant waren, aber nicht getätigt worden sind.

Die operativen Ausgaben in Höhe von rund 813.000 € netto, die ungefähr zwei Drittel der Gesamtausgaben 2014 ausmachen, beinhalten die Förderung von Drittprojekten der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit sowie die vom Eurodistrikt selbst getragenen oder mitgetragenen Projekte. Die relativ hohen Ausgaben für 2014 beinhalten auch diverse größere Projekte, wie die Unterstützung der Umsetzung des Abkommens zur grenzüberschreitenden Berufsausbildung im Oberrhein, die Förderung der Substitutionspraxis in Kehl und die Umsetzung der Kooperation im Bereich Gesundheit, weitere Eurodistrikt Foren (30.000 €) sowie Projekte, die auf dem Arbeitsplan stehen, aber bisher nicht umgesetzt worden

que l'étude sur le transport (54.000€), le système d'information géographique transfrontalier (30.000€) etc. En ce qui concerne les divers thèmes prioritaires, 79.000 € sont alloués au à la mobilité, jusqu'à 121.845 € à la santé, 55.000 € au bilinguisme et à la formation professionnelle, 80.000 € à l'économie, et 47.000 € à la participation citoyenne (sans compter les subventions des microprojets).

Comme la comptabilité du GECT se base sur l'application de la nomenclature M14, en complément une comptabilité analytique a été aménagée en 2013, elle doit permettre une meilleure analyse et administration des coûts. Cependant des problèmes informatiques n'ont pas encore permis l'utilisation complète du système.

IV. Perspectives et questions pour l'exercice budgétaire 2014

a. Orientations générales

En 2012, l'équipe du Secrétariat général a été restructurée, des questions administratives ont été résolues et la mise en œuvre des orientations stratégiques a démarré. En 2013 le GECT devrait atteindre les objectifs fixés et en 2014 clore toutes les activités en cours de traitement et par la suite élaborer de nouvelles conceptions stratégiques. Les procédures internes et la collaboration avec les villes membres seront également optimisées.

Il est prévu d'utiliser le report budgétaire des années précédentes sur deux, voire trois années. Le report vers 2014 devrait s'élever à une somme de 623.000€. Selon le planning du budget prévisionnel 2014 le report vers l'année budgétaire 2015 serait de 203.193€. Cependant, l'expérience de l'année passée démontre qu'en général il reste un report plus important que prévu. D'une part en raison de projets qui ne sont

sind, wie z.B. die ÖPNV-Studie (54.000 €), die Erstellung von grenzüberschreitendem Kartenmaterial (30.000 €), etc. Für die verschiedenen prioritären Themenbereiche werden für das Thema Verkehr und Mobilität 79.000 €, für Gesundheit bis zu 121.845 €, für die Förderung der Zweisprachigkeit und grenzüberschreitenden Ausbildung 55.000 €, für die Wirtschaft 80.000 € und für Bürgerbeteiligung 47.000 € (ohne Einbeziehung der Mikroprojektförderungen) eingeplant.

Da sich die Buchhaltung des EVTZ augenblicklich rein auf die Anwendung der vorgeschriebenen Nomenklatur M14 stützt, wurde 2013 parallel eine analytische Buchhaltung eingerichtet, die eine bessere Analyse und Verwaltung der Kosten ermöglichen soll. Aufgrund von EDV Problemen mit der Software war das System bisher noch nicht voll funktionsfähig.

IV. Perspektiven und Fragen zum Haushalt 2014

a. Allgemeine Leitlinien

Nach einem Jahr 2012, in dem das Generalsekretariat weitgehend neu eingerichtet wurde, ausstehende administrative Angelegenheiten bereinigt und die Umsetzung der 2011 beschlossenen strategischen Richtlinien begonnen und 2013 diese Arbeit fortgesetzt wurde, sollte es dem EVTZ 2014 möglich sein, die anstehenden Arbeitsaufträge vollständig aufzuarbeiten und im Anschluss neue strategische Leitlinien zu erarbeiten. Die internen Abläufe und Zusammenarbeit mit den Mitgliedsgemeinden soll ebenfalls optimiert werden.

Der Gesamtübertrag aus den Vorjahren wird, wie Anfang 2013 beschlossen auf zwei bis drei Jahre verteilt. Der Übertrag von 2013 nach 2014 wird sich vermutlich auf 623.000 € belaufen. Bei Einhaltung der für 2014 vorgestellten Planung würde sich der Übertrag von 2014 auf 2015 auf 203.193 € belaufen. Die bisherige Erfahrung hat allerdings gezeigt, dass bisher ein größerer Übertrag als geplant verbleibt, da einerseits

pas mis à exécution, d'autre part le montant alloué aux subventions n'est pas toujours entièrement utilisé.

b. Points de réflexion à aborder

L'examen concernant la répartition entre les différentes lignes devra être fait en tenant compte des éléments suivants qui impacteront le budget :

- Mise en œuvre des orientations stratégiques de l'Eurodistrict sur des thématiques fortes et structurantes pour le territoire et le développement de l'Eurodistrict, notamment en matière de transport, de santé, de bilinguisme et formation, de développement, d'un système d'information géographique et de soutien aux actions citoyennes.
- L'adhésion prévue des trois communautés de communes côté français (les Communautés de communes d'Erstein, de Benfeld et environs, et celle du Rhin) ne devrait pas avoir d'impact sur les recettes du GECT car l'objectif est l'équilibre des cotisations des deux côtés. A priori, seule la répartition interne du côté français serait modifiée.

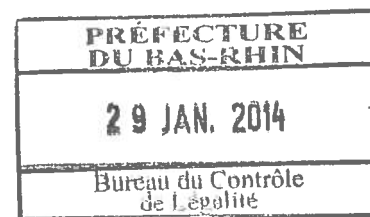
nicht alle angedachten Projekte umgesetzt werden können und andererseits der angesetzte Förderbetrag für externe Förderungen nicht unbedingt ausgeschöpft wird.

b. Weitere Überlegungen

Die Beratung zur genauen Aufteilung der Ausgaben zwischen den verschiedenen Haushaltspositionen wird im Hinblick auf folgende Zusammenhänge erfolgen müssen:

- Umsetzung der strategischen Leitlinien des Eurodistrikts mit starken und das Gebiet strukturierenden Maßnahmen sowie die Entwicklung des Eurodistrikts, besonders im Bereich des Verkehrs, der Gesundheit, der Zweisprachigkeit und Ausbildung, der Erstellung eines Geoinformationssystems und der Förderung von Bürgerprojekten.
- Der geplante Beitritt der drei beitragswilligen Gemeindeverbände auf französischer Seite (die Communautés de Communes Erstein, Benfeld et environs, sowie du Rhin) wird keinen Einfluss auf die Einnahmen des EVTZ haben, da die Beibehaltung der Gesamtbeiträge beschlossen wurde und sich lediglich die interne Aufteilung auf französischer Seite ändert.

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 9 janvier 2014 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le



TOP 3.1 Débat d'orientation budgétaire 2014 du GECT

Couverture des annexes

Ci-dessous vous trouverez les annexes du bilan intermédiaire 2013 et le planning politique 2014

- Annexe 1 - Comparaison années précédentes (« politique » = chiffres nets)
- Annexe 2 – Point 2013 et Prévisions 2014 (« politique » = chiffres nets)
- Annexe 3 – Comparaison années précédentes (« comptable » = chiffres bruts)
- Annexe 4 - Dépenses et recettes 2013 selon les écritures comptables (M14, brut)

Veillez noter que la présentation des annexes 1 à 3 a été simplifiée pour permettre un meilleur aperçu des documents comptables, présentation en nomenclature M14. L'annexe comptable 4 a été établie selon la nomenclature M14, mais les lignes budgétaires ont été reclassée par thèmes.

Concernant l'annexe 1 - Comparaison avec l'année précédente (« politique » = chiffres nets)

Il s'agit du prolongement du document qui a été établi le 14.03.2013, afin de permettre une comparaison avec les années précédentes. La présentation chiffres nets facilite la comparaison avec l'annexe 2 - Point 2013 et Prévisions 2014.

Concernant l'annexe 2 - Point 2013 et Prévisions 2014 (« politique » 2014 = chiffres nets)

Il s'agit du prolongement du document présenté le 14.03.2013. Il présente le budget prévisionnel classé par thèmes, à la place d'une présentation exclusivement comptable. C'est une présentation en chiffres nets qui indique uniquement les charges finales de l'Eurodistrict.

Les documents officiels qui seront votés à l'occasion de la deuxième séance du Conseil de l'année 2014 avec le compte administratif 2013, le compte de gestion 2013 et le budget prévisionnel 2014 seront évidemment des documents de comptabilité présentés en nomenclature M14. Ceux-ci comprendront la présentation en chiffres bruts. Lors de l'adoption du budget prévisionnel 2014 le 06.02.2014, une version réactualisée des documents présents sera jointe.

Concernant l'annexe 3 - Comparaison avec l'année précédente au niveau « comptabilité » = chiffres bruts

Pour une meilleure compréhension l'annexe 3 montre le recoupement des années précédentes, cette fois-ci en tenant compte des recettes faites dans les domaines divers.

Concernant l'annexe 4 - Dépenses et recettes 2013, comptabilité en nomenclature M14

Ce document permet la comparaison entre les documents précédents avec les documents de comptabilité : les sommes correspondent aux dépenses et recettes réalisées (ou encore à réaliser) en 2013 des données comptables. A l'encontre des documents financiers de

comptabilité, qui vont être adoptés le 09.02.2014, les données des dépenses et recettes ont ici été triées par thèmes pour établir le lien avec les présentations simplifiées. Les sommes concordent.

Commentaire 1 : Chiffres sur la base de novembre 2013

Commentaire 2 : Comme annoncé, une comptabilité analytique sur la base des thèmes utilisés dans les documents a été mise en place. L'évaluation par le programme informatique ne sera possible qu'à partir de 2014. Les dépenses ont été de ce fait intégrées et analysées manuellement.

Bilan intermédiaire 2013 :

Début 2013 une somme de **1 541 134 €** était à disposition, dont 850 000 € venant de la contribution des membres plus un report de l'année précédente d'une somme de 691 134 €.

Bilan comptable 2013 :

Excédent prévu en fin d'année selon le budget prévisionnel 2013 ratifiée le 14/03/2013 : 310.884 € (avec un total de dépenses prévues de 1 230 250 €)

Excédent prévu en fin d'année selon les prévisions actuelles : **623 792 €** (avec un total de dépenses prévues de 917 342 €)

Cela signifie qu'il y aura selon toutes prévisions 312 908 € de dépenses en moins que prévu. Il convient de noter que certaines des dépenses prévues en 2013 n'ont pas été effectuées et seront reportées à 2014 :

28 000 €	Achat de mallettes pour la traduction simultanée (investissement)
35 000 €	Site internet
30 000 €	Solution cartographique internet (SIG)
50 000 €	Etude transports
<u>25 000 €</u>	<u>Suivi des projets de l'étude transports</u>
168 000 €	Total des dépenses qui seront reportées à 2014

La différence qui subsiste entre les dépenses prévues s'explique en grande partie comme suit:

77 000 €	<i>moins de subventions accordées que planifié</i>
25.000 €	<i>prévus pour le suivi des projets à la suite de l'étude Santé et qui ne sont pas encore d'actualité</i>
23.000 €	<i>du fonds de soutien aux déplacements scolaires transfrontaliers : non utilisés</i>
10.000 €	<i>participation non réalisée à la fête de la musique</i>
10.000 €	<i>économisés en 2013 pour un deuxième forum prévu</i>
5.000 €	<i>prévus pour des activités à l'occasion du Cinquantenaire du Traité de l'Elysée, ont été versés sous forme de subventions et ont de ce fait été supprimés comme dépenses hors activités ordinaire</i>

Par grandes familles de dépenses:

- Frais de structure: environ 10 000 € de moins que prévu (77 596 € au lieu de 87 500 €), par contre la refacturation de la CUS manque encore quant à la voiture de service, les mobiles, et les frais d'affranchissement
- Frais de personnel environ 38 000 € de plus que prévu

Explications entre autres :

- *Coûts supplémentaires pour 2012 et 2013 non connus en 2012 (Centre de Gestion 67 = 6 700 €, Médecine du travail = 1000 €)*
- *réajustement des dépenses URSSAF en 2013 (5 000 €)*
- *environ 18 000 € de dépenses supplémentaires pour l'emploi de Madame Kirchner, afin de compenser l'absence de Madame Schneider*
- *Stagiaires (3 500 €)*
- *etc*

Nota : un remboursement partiel de salaires doit être perçu et devrait couvrir une partie des dépenses supplémentaires. Cependant, le remboursement n'est pas attendu avant 2014.

Les charges de personnel qui ne peuvent être versées en 2013 en raison du manque de crédits sur cette ligne budgétaire, seront payées au début de 2014 et attribuées au budget 2014.

- Séances institutionnelles : Frais de traduction simultanée et autres traductions (honoraires, locations de matériel)

environ 16 000 € de plus que prévu

(Explications, entre autres : le report de l'achat des malles de traductions implique davantage de frais de location de matériel pour 2013 que prévu ; il y avait aussi davantage de traductions que prévu. Nota : les malles seront achetées en janvier 2014.)

(PS : Les dépenses de traduction dans le contexte des événements et des projets sont également un peu plus élevées que prévu.)

- La communication : a coûté légèrement moins que prévu

- Frais d'exploitation : Frais de déplacements, frais de gestion et frais de représentation

13 000 € de moins que prévu (10 700 € au lieu de 24 000 €)

(Explications : un Forum réalisé au lieu de deux, et moins de déplacements et de séminaire que prévus)

Pour l'avant-projet de budget prévisionnel 2014 (Annexe 2):
--

Recettes:

L'excédent probable de 623 792 €

ajouté aux 850 000 € de contributions des membres

devraient rendre une somme d'environ 1 473 792 € disponible pour 2014.

Dépenses (pour détails, voir Annexe 2 - Point 2013 et Prévisions 2014) :

Total des dépenses prévues en 2014: 1 207 595 €

= environ le même budget prévisionnel qu'en 2013 (1 230 250 €)

Reliquat potentiel en fin d'année 2014: 203 197 € pour 2015. A cette somme pourrait s'ajouter encore un montant d'environ 25 000 €, si nous recevons à nouveau des recettes du FSE dans le cadre de la Semaine de l'entrepreneur européen (2012 : 26.000€, 2013 : 24.500 €).

Version équivalente à l'annexe 2 - Point 2013 et Prévisions 2014 (net)
Der Anlage 2 - Zwischenbilanz 2013 und Haushaltsdaten 2014 angegliche Version (netto)

	2010	2011	2012	2013	2013	2014
	Budget final / Rechnungsergebnis	Budget final / Rechnungsergebnis	Budget final / Rechnungsergebnis	Budget primitif / Plan	Projection / Hochrechnung	Budget primitif / Plan
Fonctionnement & séances institutionnelles / Verwaltungshaushalt, Betrieb, institutionelle Sitzungen und Öffentlichkeitsarbeit	63.403 €	547.930 €	426.661 €	416.500 €	434.338 €	427.500 €
dont frais de personnel / davon Personal	0 €	435.679 €	296.847 €	288.000 €	303.225 €	300.000 €
dont frais de fonctionnement / davon Betriebskosten	423 €	35.886 €	56.820 €	87.500 €	77.596 €	87.500 €
Séances des organes, traductions, honoraires, matériel, ... /Gremiensitzungen Übersetzungen, Materialmiete, Honorare, ...	9.199 €	56.895 €	44.525 €	25.000 €	41.216 €	25.000 €
Divers (RP & communication) / Sonstiges(RP & Kommunikation)	52.088 €	14.806 €	22.729 €			
Divers (Déplacements, frais, receptions, ...) / Sonstiges (Fahrtkosten, Spesen, Empfänge, ...)	1.694 €	4.295 €	5.740 €			
Dépenses imprévues ou exceptionnelles / unvorhergesehene & aussergew. Ausgaben	0 €	369 €				
Communication et Relations Publiques (à partir de 2013) * / Kommunikation und Öffentlichkeitsarbeit (ab 2013) *				15.000 €	12.301 €	15.000 €
Investissements / Investitionen	26.212 €	67.058 €	19.508 €	40.000 €	12.000 €	30.000 €
Projets et subventions * / Projekte und Projektförderungen *	0 €	233.621 €	474.474 €	774.750 €	471.004 €	813.095 €
dont projets propres et participations (à partir de 2013) * / davon eigene Projekte und Beteiligungen (ab 2013) *				399.000 €	203.378 €	471.000 €
dont projets subventionnées extérieurs (à partir de 2013) * / davon fremde Projekte (ab 2013) *				375.750 €	267.627 €	342.095 €
Total dépenses / Ausgaben gesamt	89.615 €	848.609 €	920.643 €	1 230.250 €	917.342 €	1 270.595 €
Recettes / Einnahmen	850.000 €	850.000 €	850.000 €	850.000 €	850.000 €	850.000 €
Report de l'année précédente / Übertrag aus Vorjahr	0 €	760.385 €	761.776 €	691.133 €	691.133 €	623.791 €
Montant disponible dans l'année / im Jahr zur Verfügung stehende Mittel	850.000 €	1.610.385 €	1.611.776 €	1.541.133 €	1.541.133 €	1.473.791 €
Dépenses (rappel)/ Ausgaben (zur Erinnerung)	89.615 €	848.609 €	920.643 €	1 230.250 €	917.342 €	1 270.595 €
Report à la fin de l'année / Übertrag zu Jahresende	760.385 €	761.776 €	691.133 €	310.883 €	623.791 €	203.196 €

Information :

* les dépenses pour des projets propres avant 2013 n'ont pas été présentées séparément jusqu'ici, mais elles figurent dans certains groupes de dépense sous "Fonctionnement & séances institutionnelles". Ceci concerne également la communication et les relations publiques générales du GECT (hors projets). C'est pour cette raison que ces thèmes apparaissent une fois groupés avec d'autres dépenses et à partir de 2013 séparément. /

* die Ausgaben für eigene Projekte vor 2013 wurden bislang nicht separat aufgeführt und sind teilweise unter "Betrieb und institutionelle Sitzungen" enthalten. Dies betrifft auch allgemeine (nicht projektbezogene) Öffentlichkeitsarbeit des EVTZ, weshalb dieser Punkt erst vermischt mit anderen Ausgaben unter "Sonstiges" auftaucht und dann ab 2013 getrennt.

TOP 3.1 Annexe 2 : POINT 2013 & PREVISIONS 2014
TOP 3.1 Anlage 2 : ZWISCHENBILANZ 2013 & HAUSHALTSPLAN 2014

	2013	2014
Recette / Einnahmen	1.541.134	1.473.792
Cotisations des membres / Mitgliederbeiträge	850.000	850.000
Solde du report antérieur / Übertrag	691.134	623.792

	Prévu 2013 / Vorgesehen 2013	Projection Intermédiaire fin 2013/ Hochrechnung Ende 2013	Proposition 2014 / Vorschlag 2014			
Domaines des dépenses / Ausgabenbereiche	Montant / Betrag	Montant / Betrag	Montant / Betrag	Commentaire 1 / Kommentar 1	Commentaire 2 / Kommentar 2	Dépenses fixes ou variables / Festkosten und variable Ausgaben
Fonctionnement & séances institutionnelles / Betriebs & institutionelle Sitzungen	415.500	434.530	427.500			
Frais de fonctionnement / Betriebskosten	87.500	77.596	87.500	entre autres : loyer = 20.000, charges locatives & copropriété = 10.000, maintenance = 5.000, fournitures = 10.000, etc... / Miete = 20.000, Mietnebenkosten = 10.000, Bürobedarf = 10.000, Instandhaltung 5.000, etc...		fixe / fest
Frais de personnel / Personalkosten	288.000	303.225	300.000	différence entre prévision 2013 & projection fin 2013 : qq. dépenses 2012 imputées à 2013, réajustement cotisations sociales, stagiaires & remplacement, répartition modifiée des cotisations sociales du poste Microprojets / Differenz zwischen Vorgesehen 2013 & Hochrechnung 2013: einige Ausgaben 2012 erst 2013, Anpassung Sozialabgaben, Praktikanten & Vertretung, geänderte Zuweisung der Sozialabgaben für Stelle Mikroprojekte		fixe / fest
Séances institutionnelles / Institutionelle Sitzungen	25.000	41.216	25.000	principalement frais de location de matériel, traduction et interprétation / hauptsächlich Materialmietkosten, Dolmetscherkosten und allgemeine Übersetzungskosten	différence entre prévision 2013 et projection fin 2013 : plus de traductions; investissement en matériel de traduction retardé donc plus de dépenses pour les locations; idem coûts impression des documents / Differenz zwischen Vorgesehen 2013 und Hochrechnung Jahresende 2013 : mehr Übersetzungen; Investition in Übersetzungskoffer verschoben, daher höhere Ausgaben für Materialanmietung; ebenso Druckkosten da Anschaffung Kopierer verschoben	fixe / fest
Communication & Relations Publiques / Kommunikation & Öffentlichkeitsarbeit	15.000	12.301	15.000	Publications et matériel de communication / Veröffentlichungen und Werbemittel = 11.000, Annonces & presse / Anzeigen & Presse = 1.200, etc		variable / variabel
Investissements (achats uniques) / Investitionen (einmalige Anschaffungen)	40.000	12.000	30.000			
Achat de matériel (investissement) / Materialkauf (Investition)	40.000	12.000	30.000	2013 : imprimante-copieur; report 2014 : ordinateur & mobilier suppl., matériel de traduction (amorti en 3 ans) / 2013 : Drucker-Kopierer, Übertrag auf 2014 : Computer & Mobiliar, Übersetzungskoffer (amortisiert in 3 Jahren)		unique / einmalig
Thèmes prioritaires et projets / priorisierte Themenbereiche und Projekte	499.000	286.400	537.845			
Transport & mobilité / Verkehr & Mobilität						
Etude transport public transfrontalier / ÖPNV Studie	50.000	11.395	54.000	Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen		unique / einmalig
Projets susceptibles d'être réalisés suite aux recommandations de l'étude / Mögliche Folgeprojekte aufgrund der Handlungsempfehlungen der Studie	25.000	reporté à 2014 / aufgeschoben auf 2014	25.000	Aussi bien projets propres que projets subventionnés / sowohl Eigenprojekte als auch Förderprojekte	plutôt à attendre pour 2015 / eher für 2015 zu erwarten	unique / einmalig
Santé / Gesundheit						
Projet de Substitution / Substitutionsprojekt	75.000	75.405	41.845	Projet subventionné / Förderprojekt		2013 : 75.405 € 2014 : 41.845 € 2015 : 32.498 €

Projets susceptibles d'être réalisés suite aux recommandations de l'étude santé réalisée en 2012 / Mögliche Folgeprojekte aufgrund der Handlungsempfehlungen der im Jahre 2012 realisierten Gesundheitsstudie	25.000	1.555	80.000	Assaien projets propres que projets subventionnés / sowohl Eigenprojekte als auch Förderprojekte	Décision du Conseil 80.000 = montant maximum alloué à la mise en oeuvre des coopérations proposées dans l'étude santé / Ratschluss : 80.000 = maximaler Betrag für die Umsetzung der in der Gesundheitsstudie vorgeschlagenen Kooperationsempfehlungen	unique / einmalig
Bilinguisme & Formation / Zweisprachigkeit & Ausbildung						
Fonds Déplacements scolaires / Fonds für Klassenfahrten	25.000	1.618	25.000	Projets subventionnés / Förderprojekte	réaffectation du fonds destiné aux déplacements scolaires vers un fonds de soutien au bilinguisme / Übertragung der Mittel zur Unterstützung grenzüberschreitender Klassenfahrten auf einen neuen Fonds zur Förderung der Bilingualität	variable / variabel
Apprentissage transfrontalier / grenzüberschreitende Berufsausbildung	10.000	0	30.000	Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen	actions renforçant la communication & l'information autour du nouveau dispositif du Rhin Supérieur afin de recruter des apprentis / Massnahmen zur Unterstützung der Kommunikation und Information über das neue Rahmenabkommen am Oberrhein zum Anwerben von Auszubildenden	variable / variabel
Economie & environnement / Wirtschaft & Umwelt						
Participation au salons ExpoReal & MIPIM / Beteiligung an den Messen ExpoReal & MIPIM	30.000	30.000	30.000	Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen		variable / variabel
Semaine de l'entrepreneur européen / Woche des europäischen Unternehmers	30.000	32.175	50.000	Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen	Dépenses 2013 environ 56.000, mais recettes du fonds FSE d'environ 24.000; 2014 accord FSE encore à éclaircir / Ausgaben 2013 ca 56.000, aber Einnahmen Fonds FSE von ca. 24.500, für 2014 Beteiligung Fonds FSE noch zu klären	variable / variabel
SIG cartographie / GIS Kartenerstellung	30.000	1.794	30.000	Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen	réalisation 2014 au lieu de 2013 / Umsetzung 2014 statt 2013	encore une fois en 2014 / nochmal 2014
Participation Charentaise / Bürgerbeteiligung						
Rencontres Maire citoyens / Eurodistrict Konvent	15.500	9.761	15.500	Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen	coûts répartis dans budget comptable sous divers chapitres * / Kosten im Haushalt auf verschiedene Posten verteilt *	unique / einmalig
nouveau site internet participatif / neuer, partizipativer Internetauftritt	35.000	3.575	31.500	Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen	réalisation 2014 au lieu de 2013 / Umsetzung 2014 statt 2013	unique / einmalig
Evénements et événements grand public / Veranstaltungen und öffentliche Veranstaltungen						
Forum de l'Eurodistrict (divers thèmes) / Eurodistrict Forum (verschiedene Themenbereiche)	30.000	12.220	30.000	Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen	Base : 2 dans l'année; coûts répartis dans budget comptable sous divers chapitres * / Basis : 2 im Jahr; Kosten im Haushalt auf verschiedene Posten verteilt *	variable / variabel
Km Solidarité	26.000	25.296	30.000	Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen	coûts répartis dans budget comptable sous divers chapitres * / Kosten im Haushalt auf verschiedene Posten verteilt *	variable / variabel
Marathon de l'Eurodistrict / Marathon Eurodistrict	37.500	37.705	25.000	Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen		2012 : 50.000 € 2013 : 37.500 € 2014 : 25.000 €
Triathlon Eurodistrict Strasbourg-Ortenau	30.000	30.402	20.000	Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen		variable / variabel
Contribution Fête de la Musique / Beteiligung Musikfest	10.000	0	10.000	Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen	pour la communication / für die Öffentlichkeitsarbeit	variable / variabel
Festival Electrodistrict (musique) / Festival Elektrodistrict (Musik)	10.000	7.500	5.000	Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen		variable / variabel

Annuaire Traité de l'Elysée / Aktivitäten um Jahrestag Elysée Vertrag	5 000	0	0	Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen	financement dépenses réalisés sous projets subventionnés et Forum / getätigte Ausgaben unter Förderprojekten und Forum	dépense unique / einmalige Ausgabe
Foire Européenne / Europamesse			5 000	Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen		dépense unique / einmalige Ausgabe
Projets subventionnés divers / diverse Förderprojekte	250 500	173 546	250 000			
projets déjà votés pour 2013 (ou 2014) / bereits für 2013 beschlossene Förderprojekte (bzw. 2014)	91 600	91 600	40 000	Projets subventionnés / Förderprojekte		variable / variabel
demandes additionnelles dans l'année (sur la base de l'année précédente) / zusätzliche Förderprojekte im Laufe des Jahres (Erfahrungswert)	158 900	81 946	210 000	Projets subventionnés / Förderprojekte	y compris éventuelles participations aux microprojets de l'ED / inbegriffen eventuelle Beteiligungen des ED an Mikroprojekten	variable / variabel
Micropjsets / Mikroprojekte	25 250	17 058	25 250			
	25 250	17 058	25 250	Aussi bien projets propres que projets subventionnés / sowohl Eigenprojekte als auch Förderprojekte	prévu 2013 : 68 000 € de projets financés par fonds FEDER; puis apport ED propre d'environ 17 000 € (frais de personnel et de fonctionnement), cotisations sociales comptabilisées sous coûts de personnel / vorausgeplant 2013 : 68 000 € finanziert über EFRE Gelder plus ca. 17 000 € Eigenkosten ED (Betriebs- und Personalkosten); zsg. Sozialabgaben unter Personalkosten angerechnet	encore une fois en 2014 / nochmal 2014

Total dépenses / Gesamtausgaben	1 230 350	917 942	1 270 595
Report potentiel sur l'année suivant / potentieller Übertrag aufs Folgejahr	310 884	623 792	203 197
TOTAL / INSGESAMT	1 541 134	1 541 134	1 473 792

* = coûts répartis dans budget comptable sous divers chapitres (location de matériel, communication, réception, honoraires ou prestations de service, etc) / Kosten im Haushalt auf verschiedene Posten verteilt (Materialmiete, Kommunikation, Bewirtung, Honorare oder Dienstleistungen, etc)

Legende / Legende:

	Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen
	Projets subventionnés / Förderprojekte
	Aussi bien projets propres que projets subventionnés / sowohl Eigenprojekte als auch Förderprojekte

TOP 3.1 Annexe 3 COMPARAISON ANNES PRECEDENTES /
TOP 3.1 Anlage 3 VERGLEICH VORJAHRE

Version équivalente à l'annexe 4 - Dépenses et recettes 2013 selon les écritures comptables (brut)
Der Anlage 4 - Ausgaben und Einnahmen 2013 nach buchhalterischer Aufteilung angeglichen Version (brutto)

	2010	2011	2012	2013	2013	2014
	Budget final / Rechnungsergebnis	Budget final / Rechnungsergebnis	Budget final / Rechnungsergebnis	Budget primitif / Plan	Projection / Hochrechnung	Budget primitif / Plan
Fonctionnement & séances institutionnelles / Verwaltungshaushalt, Betrieb, institutionelle Sitzungen und Öffentlichkeitsarbeit	63.403 €	547.930 €	426.661 €	416.500 €	457.838 €	427.500 €
dont frais de personnel / davon Personal	0 €	435.679 €	296.847 €	288.000 €	326.725 €	300.000 €
dont frais de fonctionnement / davon Betriebskosten	423 €	35.886 €	56.820 €	87.500 €	77.596 €	87.500 €
Séances des organes, traductions, honoraires, matériel, ... /Gremiensitzungen Übersetzungen, Materialmiete, Honorare, ...	9.199 €	56.895 €	44.525 €	25.000 €	41.216 €	25.000 €
Divers (RP & communication) / Sonstiges(RP & Kommunikation)	52.088 €	14.806 €	22.729 €			
Divers (Déplacements, frais, receptions, ...) / Sonstiges (Fahrtkosten, Spesen, Empfänge, ...)	1.694 €	4.295 €	5.740 €			
Dépenses imprévues ou exceptionnelles / unvorhergesehene & aussergew. Ausgaben	0 €	369 €				
Communication et Relations Publiques (à partir de 2013) * /Kommunikation und Öffentlichkeitsarbeit (ab 2013) *				15.000 €	12.301 €	15.000 €
Investissements / Investitionen	26.212 €	67.058 €	19.508 €	40.000 €	12.000 €	30.000 €
Projets et subventions * / Projekte und Projektförderungen *	0 €	233.621 €	474.474 €	774.750 €	588.638 €	963.095 €
dont projets propres et participations (à partir de 2013) * / davon eigene Projekte und Beteiligungen (ab 2013) *				399.000 €	234.948 €	471.000 €
dont projets subventionnées extérieurs (à partir de 2013) * /davon fremde Projekte (ab 2013) *				375.750 €	353.690 €	492.095 €
Total dépenses / Ausgaben gesamt	89.615 €	848.609 €	920.643 €	1.230.250 €	1.058.476 €	1.420.595 €
Recettes / Einnahmen	850.000 €	850.000 €	850.000 €	850.000 €	850.000 €	850.000 €
Recettes autres					141.134 €	150.000 €
Report de l'année précédente / Übertrag aus Vorjahr	0 €	760.385 €	761.776 €	691.133 €	691.133 €	623.791 €
Montant disponible dans l'année / im Jahr zur Verfügung stehende Mittel	850.000 €	1.610.385 €	1.611.776 €	1.541.133 €	1.682.267 €	1.623.791 €
Dépenses (rappel)/ Ausgaben (zur Erinnerung)	89.615 €	848.609 €	920.643 €	1.230.250 €	1.058.476 €	1.420.595 €
Report à la fin de l'année / Übertrag zu Jahresende	760.385 €	761.776 €	691.133 €	310.883 €	623.791 €	203.196 €

Information :

* les dépenses pour des projets propres avant 2013 n'ont pas été présentées séparément jusqu'ici, mais elles figurent dans certains groupes de dépense sous "Fonctionnement & séances institutionnelles". Ceci concerne également la communication et les relations publiques générales du GECT (hors projets). C'est pour cette raison que ces thèmes apparaissent une fois groupés avec d'autres dépenses et à partir de 2013 séparément. /

* die Ausgaben für eigene Projekte vor 2013 wurden bislang nicht separat aufgeführt und sind teilweise unter "Betrieb und institutionelle Sitzungen" enthalten. Dies betrifft auch allgemeine (nicht projektbezogene) Öffentlichkeitsarbeit des EVTZ, weshalb dieser Punkt erst vermischt mit anderen Ausgaben unter "Sonstiges" auftaucht und dann ab 2013 getrennt.

DEPENSES 2013 / AUSGABEN 2013

N° opération / Operations-Nr.	Libellé opération / Operationsbezeichnung	Code nature / Ausgaben-natur Nr.	Libellé nature / Ausgabennatur	Montant 2013 (estimation pour fin d'année) / Betrag 2013 (Hochrechnung zum Jahresende)
0	Ecritures comptables / Verbuchungen	6811	Dot. aux amortis. des immobilisations incorp. & corporelles / Abschreibungen auf immaterielle Vermögenswerte und Sachanlagen	27.914,97
1	Frais de fonctionnement / Betriebsausgaben	614	Charges locatives et de copropriété / Mietnebenkosten und Gebäudebetriebskosten	10.707,83
		616	Primes d'assurances / Versicherungsprämien	504,51
		6064	Fournitures administratives / Bürobedarf	10.144,66
		6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES / SONSTIGE BEDARFSGÜTER	463,83
		6132	Locations immobilières / Immobilienmiete	19.722,64
		6135	Locations mobilières (sonorisation/ Materialmiete	4.372,94
		6156	Maintenance / Instandhaltung	5.005,56
		6182	Documentation générale et technique / allgemeine und technische Dokumentation	771,23
		6226	Honoraires / Honorare	9.352,01
		6231	Annonces et insertions / Anzeigen und Inserate	286,20
		6236	Catalogues et imprimés / Kataloge und Drucksachen	1.228,68
		6238	DIVERS / SONSTIGES	7.000,00
		6241	Transport de biens / Güterverkehr	300,00
		6251	Voyages et déplacements / Reise- und Fahrtkosten	96,00
		6262	Frais de télécommunications / Telekommunikationskosten	3.449,31
		6281	Concours divers (cotisation) / sonstige Beteiligungen (Mitgliedsbeiträge)	3.000,00
		6532	Frais de missions / Ausgaben für Dienstreisen Abgeordnete	165,10
		60623	Alimentation / Nahrungsmittel	615,53
		6261	Frais d'affranchissement / Portokosten	409,81
	Total Frais de fonctionnement / Gesamtbetrag Betriebsausgaben			77.595,84
2	Frais de personnel / Personalausgaben	6184	Versement à des organismes de formation / Fortbildungsausgaben	845,00
		6336	Cotisations au CNFPT et au Centre de Gestion / Beiträge CNFPT und Centre de Gestion	7.497,79
		6451	Cotisations à l'URSSAF / Beiträge URSSAF	110.768,00
		6453	Cotisations aux caisses de retraite / Beiträge Rentenkassen	35.823,11
		6458	Cotisations aux autres organismes sociaux / sonstige Sozialabgaben	1.249,84
		64111	Rémunération principale / Gehälter	26.717,26
		64131	Rémunérations / Gehälter (Vertragspersonal)	143.824,24
	Total Frais de personnel : Gesamtausgaben Personal			326.725,24
3	Séances institutionnelles / Gremiensitzungen	6135	Locations mobilières / Materialmiete	10.326,56
		6226	Honoraires / Honorare	20.147,96
		6236	Catalogues et imprimés / Kataloge und Drucksachen	6.431,93
		6257	Frais de réception / Bewirtungskosten	4.310,00
	Total Séances institutionnelles / Gesamtausgaben Gremiensitzungen			41.216,45
4	Communication & Relations publiques / Presse & Öffentlichkeitsarbeit	2188	Autres immobilisations corporelles / Sonstige immaterielle Vermögensgegenstände	2.978,04
		6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES / SONSTIGE BEDARFSGÜTER	451,90
		6135	Locations mobilières / Materialmiete	324,12
		6226	Honoraires / Honorare	6.175,83
		6231	Annonces et insertions / Anzeigen und Inserate	1.190,00
		6236	Catalogues et imprimés / Kataloge und Drucksachen	747,50
		60623	Alimentation / Nahrungsmittel	433,35
	Total Communication & Relations publiques / Gesamtausgaben Presse & Öffentlichkeitsarbeit			12.300,74
5	Achat de matériel / Materialanschaffungen	2183	Matériel de bureau et matériel informatique / Büro- und EDV-Ausstattung	12.000,00
		2051	Concessions, brevets, licences / Nutzungsrechte und Lizenzen	0,00
		2184	Mobilier / Möbel	0,00
	Total Achat de matériel / Gesamtausgaben Materialanschaffungen			12.000,00
6	Etude transport public transfrontalier / Transportstudie	6226	Honoraires / Honorare	10.764,00

		6231	Annonces et insertions / Anzeigen und Inserate	630,58
	Total Etude transport public transfrontalier / Gesamtausgaben Transportstudie			11.394,58
7	Santé - Suites projet / Gesundheit - Folgeprojekte	6226	Honoraires / Honorare	375,00
	Total Santé / Gesamtausgaben Gesundheit			375,00
8	Santé - Projet de Substitution / Gesundheit - Substitutionsprojekt	6574	Subventions aux associations et autres pers. de droit privé / Forderungen an Vereine und andere privatrechtliche Personen	75.405,00
	Total Santé - Projet de Substitution / Gesamtausgaben Gesundheit - Substitutionsprojekt			75.405,00
9	Santé - Projets suite à l'étude / Gesundheit - Folgeprojekte nach Studie	6226	Honoraires / Honorare	1.554,80
	Total Santé - Projet suite étude / Gesamtsumme Gesundheit - Folgeprojekte nach Studie			1.554,80
10	Fonds déplacements scolaires / Fonds Klassenfahrten	6574	Subventions aux associations et autres pers. de droit privé / Forderungen an Vereine und andere privatrechtliche Personen	1.617,50
	Total Fonds déplacements scolaires / Gesamtausgaben Fonds Klassenfahrten			1.617,50
12	Participation aux salons / Messeteilnahmen	6233	Foires et expositions / Messen und Ausstellungen	30.000,00
	Total Participation aux salons / Gesamtausgaben Messeteilnahmen			30.000,00
13	Semaine de l'entrepreneur européen / Woche des europäischen Unternehmers	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES / SONSTIGE BEDARFSGÜTER	1.100,32
		6135	Locations mobilières / Materialmiete	7.500,00
		6182	Documentation générale et technique / allgemeine und technische Dokumentation	357,60
		6226	Honoraires / Honorare	8.258,62
		6231	Annonces et insertions / Anzeigen und Inserate	4.458,48
		6236	Catalogues et imprimés / Kataloge und Drucksachen	32.600,00
		6238	DIVERS / SONSTIGES	1.500,00
		6257	Frais de réception / Bewirtungskosten	1.000,00
	Total Semaine de l'entrepreneur européen / Gesamtausgaben Woche des europäischen Unternehmers			56.775,02
14	SIG Cartographie / GIS Kartenerstellung	6226	Honoraires / Honorare	1.794,00
	Total SIG Cartographie / Gesamtausgaben GIS Kartenerstellung			1.794,00
15	Rencontres Maires-citoyens / Eurodistrikt Konvent	6132	Locations immobilières / Immobilienmiete	1.065,46
		6135	Locations mobilières / Materialmiete	2.278,85
		6226	Honoraires / Honorare	2.913,28
		6236	Catalogues et imprimés / Kataloge und Drucksachen	3.503,08
	Total Rencontres Maires-citoyens / Gesamtausgaben Eurodistrikt Konvent			9.760,67
16	Nouveau site internet participatif / neuer, partizipativer Internetauftritt	6226	Honoraires / Honorare	3.013,92
		6231	Annonces et insertions / Anzeigen und Inserate	561,16
	Total Nouveau site internet participatif / Gesamtausgaben neuer Internetauftritt			3.575,08
17	Forum de l'Eurodistrict / Eurodistrikt Forum	6132	Locations immobilières / Immobilienmiete	700,00
		6135	Locations mobilières / Materialmiete	2.960,00
		6226	Honoraires / Honorare	8.550,00
		6236	Catalogues et imprimés / Kataloge und Drucksachen	2.210,00
		6257	Frais de réception / Bewirtungskosten	4.800,00
	Total Forum de l'Eurodistrict / Gesamtausgaben Eurodistrikt Forum			19.220,00
18	Km Solidarité	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES / SONSTIGE BEDARFSGÜTER	591,88
		6135	Locations mobilières / Materialmiete	7.354,49
		6226	Honoraires / Honorare	10.287,28
		6233	Foires et expositions / Messen und Ausstellungen	979,61
		60623	Alimentation / Nahrungsmittel	6.082,61
	Total Km Solidarité / Gesamtausgaben Km Solidarité			25.295,87
19	Marathon de l'Eurodistrict / Marathon Eurodistrikt	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES / SONSTIGE BEDARFSGÜTER	205,30

		6574	Subventions aux associations et autres pers. de droit privé / Forderungen an Vereine und andere privatrechtliche Personen	37.500,00
	Total Marathon de l'Eurodistrict / Gesamtausgaben Marhton Eurodistrict			37.705,30
20	Triathlon Eurodistrict Strasbourg-Ortenau	6231	Annonces et insertions / Anzeigen und Inserate	401,86
		6574	Subventions aux associations et autres pers. de droit privé / Forderungen an Vereine und andere privatrechtliche Personen	30.000,00
	Total Triathlon Eurodistrict Strasbourg- Ortenau / Gesamtausgaben Triathlon			30.401,86
22	Festival Electrodistrict	6574	Subventions aux associations et autres pers. de droit privé / Forderungen an Vereine und andere privatrechtliche Personen	7.500,00
	Total Festival Electrodistrict Gesamtausgaben Festival Elektrodistrict			7.500,00
24	Microprojets - fonctionnement / Mikroprojekte - Betriebskosten	2183	Matériel de bureau et matériel informatique / Büro- und EDV- Ausstattung	2.071,47
		6226	Honoraires / Honorare	7.544,21
		6251	Voyages et déplacements / Reise- und Fahrtkosten	90,00
	Total Microprojets - fonctionnement / Gesamtausgaben Mikroprojekte Betriebskosten			9.705,68
25	Microprojets - frais de personnel / Mikroprojekte - Personalkosten	64131	Rémunérations / Gehälter (Vertragspersonal)	24.408,85
	Total Microprojets - frais de personnel / Gesamtausgaben Mikroprojekte - Personalkosten			24.408,85
26	Projets subventionnés divers / diverse Förderprojekte	6574	Subventions aux associations et autres pers. de droit privé / Forderungen an Vereine und andere privatrechtliche Personen	173.546,00
	Total Projets subventionnés divers / Gesamtausgaben diverse Förderprojekte			173.546,00
27	Subventions aux microprojets / Mikroprojekte - Förderungen	6574	Subventions aux associations et autres pers. de droit privé / Forderungen an Vereine und andere privatrechtliche Personen	68.976,35
	Total Subventions aux microprojets / Gesamtausgaben Mikroprojekte - Förderungen			68.976,35
Total / Gesamt				1.086.389,80

RECETTES 2013 / EINNAHMEN 2013				
0	Ecritures comptables / Verbuchungen	002	Résultat de fonctionnement reporté / Übertragung des operativen Ergebnis	691.134,00
0	Ecritures comptables / Verbuchungen		Amortissement / Abschreibungen	27.914,97
1	Frais de fonctionnement / Betriebskosten	74758	Autres groupements / Sonstige Gruppierungen	850.000,00
2	Frais de personnel / Personalkosten	74	Divers / Sonstiges	23.500,00
13	Semaine de l'entrepreneur européen / Woche des europäischen Unternehmers	7477	Budget communautaire et fonds structurels / Gemeinschaftshaushalt und Strukturfonds	24.600,00
17	Forum de l'Eurodistrict / Eurodistrikt Forum	74758	Autres groupements / Sonstige Gruppierungen	7.000,00
24	Microprojets - fonctionnement / Mikroprojekte - Betriebskosten	7477	Budget communautaire et fonds structurels / Gemeinschaftshaushalt und Strukturfonds	4.853,00
25	Microprojets - frais de personnel / Mikroprojekte Personalkosten	7477	Budget communautaire et fonds structurels / Gemeinschaftshaushalt und Strukturfonds	12.205,00
27	Subventions aux microprojets / Mikroprojekte - Förderungen	7477	Budget communautaire et fonds structurels / Gemeinschaftshaushalt und Strukturfonds	68.976,35
Total / Gesamt				1.710.183,32

Report Prévisionnel sur 2014 / Voraussichtlicher Übertrag auf 2014	623.793,52
---	-------------------

Quelques explications / einige Erläuterungen :

614 Charges locatives et de copropriété : y
compris électricité & ménage, etc.
6135 Locations mobilières : sonorisation,
malettes de traduction, podiums, tentes, etc

6156 Maintenance : informatique
6226 Honoraires : traductions & interprètes,
animations, conception graphique,
coursiers, prestations de service de tout
genre, etc.

Mietnebenkosten und Gebäudebetriebskosten : inklusive
Elektrizität & Putzfrau, etc.
Materialmiete : Lautsprecher, Übersetzungsmaterial, Podium,
Zelte, etc.

Instandhaltung : Wartung Informatik
Honorare : Übersetzungen, Moderationen, Grafiker,
Kurierdienste, Dienstleistungen jeder Art, etc.

Document de séance n°1/3.2/2014
Vorlage Nr. 1/3.2/2014

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Ratssitzung des Eurodistrikts 1 / 2014	Date de la séance / Sitzungstag 09.01.2014
Dossier suivi par/ Projektbeauftragter Cordula RIEDEL	

Point n°3.2 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 3.2 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Modification des statuts du GECT sur proposition du Bureau / Änderung der Satzung des EVTZ auf Anregung des Vorstands

I. Rapport / Sachverhalt:

Le 5.9.2013, le Conseil de l'Eurodistrict a voté la possibilité d'utiliser des procédures écrites pour un vote du Bureau. Les décisions doivent être prises selon le principe de la majorité simple des voies exprimées.

Le 24.10.2013 le Bureau a adopté la possibilité d'utiliser des procédures écrites pour un vote du comité de sélection des microprojets. Le comité de sélection des microprojets est formé par les membres du Bureau, mais les deux instances ne sont pas identiques. Pour les décisions par procédure écrite du comité de sélection le principe de l'unanimité a été voté.

Pour des raisons de cohérence, les votes par procédure écrite du comité de sélection et celles du Bureau devrait être prises selon les mêmes règles.

Ainsi, le Bureau a demandé au secrétariat général de préparer une nouvelle modification des statuts pour uniformiser les procédures en changeant le principe de la majorité simple contre celui de l'unanimité pour les votes du Bureau par procédures écrites.

Conformément à l'article 6.1 de la Convention constitutive et à l'article 14.2 des statuts chaque modification des statuts et de la con-

Am 5.9.2013 beschloss der Rat des Eurodistrikts die Einführung von Umlaufverfahren für den Vorstand. Die Entscheidungen sollen auf dem Prinzip der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst werden.

Am 24.10.2013 beschloss der Vorstand die Einführung von Umlaufverfahren für die Auswahl von Mikroprojekten durch den Auswahlausschuss. Der Auswahlausschuss besteht aus den Mitgliedern des Vorstands des Eurodistrikts, die beiden Instanzen sind aber nicht identisch. Für die Entscheidungen durch Umlaufverfahren des Auswahlausschusses wurde das Prinzip der Einstimmigkeit beschlossen.

Aus Kohärenzgründen sollen die Umlaufverfahren des Auswahlausschusses und des Vorstands nach den gleichen Regeln durchgeführt werden.

Dementsprechend hat der Vorstand das Generalsekretariat beauftragt, eine erneute Satzungsänderung zur Vereinheitlichung der Verfahren vorzubereiten und für Umlaufverfahren des Vorstands das Prinzip der Mehrheitsentscheidung zugunsten der Einstimmigkeit zu ändern.

Gemäß Artikel 6.1 der Gründungsvereinbarung und Artikel 14.2 der Satzung bedarf jede Änderung der Satzung und der Gründungsvereinba-

vention constitutive doit être approuvée par le Conseil de l'Eurodistrict (à la double majorité simple des représentants des membres statutaires français et allemands) et doit être communiquée aux collectivités membres et approuvée par les autorités qui ont autorisé la création du Groupement.

lung eines Beschlusses des Eurodistriktrats (mit der einfachen doppelten Mehrheit der satzungsgemäßen französischen und deutschen Vertreter) und muss den als Mitglied auftretenden Gebietskörperschaften mitgeteilt und von den Behörden genehmigt werden, von denen die Gründung des Verbunds genehmigt wurde.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Conseil de l'Eurodistrict accepte la nouvelle modification de l'article 7.4.

Der Eurodistriktrat stimmt der erneuten Änderungen des Artikels 7.4 zu.

La modification suivante est adoptée :

Folgende Änderung wird beschlossen :

CONSULTATION PAR PROCEDURE ECRITE :

- **Article 7.4:** version proposée :
« Les décisions du Bureau sont prises à la majorité simple, lorsqu'au moins la moitié des représentants de la partie française et de la partie allemande sont présents, dont le président ou le vice-président. Au cas où le quorum n'aurait pas été atteint, le Bureau est à nouveau convoqué à au moins 7 jours d'intervalle pour le même objet. Il peut alors valablement délibérer sans condition de quorum.

En cas de consultation écrite, le Président envoie à chaque membre par courrier, par message électronique ou par télécopie le texte des résolutions proposées, accompagné des documents nécessaires à l'information des membres du Bureau. Les membres du Bureau peuvent faire part de leur vote par courrier, par message électronique ou par télécopie pour une date limite indiquée, laquelle doit laisser au moins 7 jours ouvrables à partir du jour d'envoi de la consultation. Le vote est formulé sur le texte même de chaque résolution, par mot « oui », « non » ou « abstention ». Les voix qui comptent pour la majorité **l'unanimité** sont les voix qui ont été retournées par courrier, par message électronique ou par télécopie dans le délai indiqué. ~~Toute voix manquante après le délai indiqué ci-dessus ne sera pas comptée. Si l'unanimité n'est pas atteinte, la décision sera différée à la prochaine séance du Bureau.~~

Ces modifications seront communiquées aux collectivités membres, alors que les nouvelles

UMLAUFVERFAHREN :

- **Artikel 7.4:** vorgeschlagene Neufassung:

„Die Beschlüsse des Vorstands werden mit einfacher Mehrheit gefasst, wenn mindestens die Hälfte der Vertreter jeweils der französischen und der deutschen Seite, darunter der Präsident oder der Vizepräsident, anwesend sind. Falls diese Zahl nicht erreicht wird, wird der Vorstand mit einer Frist von mindestens 7 Tagen zum selben Gegenstand erneut einberufen. In dieser Sitzung ist die Beschlussfähigkeit ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden stimmberechtigten Vertreter gegeben.

Im Falle eines Beschlusses durch Umlaufverfahren sendet der Präsident jedem Mitglied auf elektronischem, schriftlichen bzw. Wege einer Telefax-Nachricht den Text der Beschlussvorlage sowie die zur Information der Vorstandsmitglieder notwendigen Dokumente. Die Vorstandsmitglieder können ihre Stimme in elektronischer, schriftlicher bzw. Form einer Telefax-Nachricht bis zu einem angegebenen Stichtag, der mindestens 7 Werktagen nach Versenden der Dokumente liegen muss, abgeben. Die Stimmabgabe ist auf dem Text selbst in den Worten „Zustimmung“, „Ablehnung“ oder „Enthaltung“ vorformuliert. Für die Mehrheit **Einstimmigkeit** entscheidend sind die auf elektronischem, schriftlichem oder dem Wege einer Telefax-Nachricht fristgerecht zurück gesandten Stimmen. ~~Stimmen, die nach Ablauf der oben genannten Frist fehlen, werden nicht mitgezählt. Wenn keine Einstimmigkeit erreicht wird, wird die Entscheidung auf die nächste Sitzung des Vorstands vertagt.~~

Diese Änderungen werden den als Mitglied des Verbunds auftretenden Gebietskörperschaften

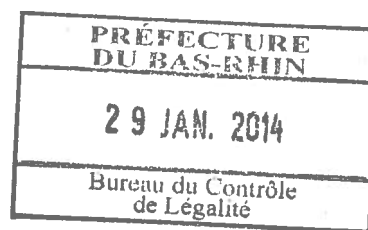
versions des statuts et de la convention constitutive seront transmises à l'Etat français pour approbation.

mitgeteilt, während die Neufassung der Satzung und der Gründungsvereinbarung dem französischen Staat zur Genehmigung übermittelt wird.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

☒ Accord ☐ Refus ☐ Résolution modifiée	☒ Zustimmung ☐ Ablehnung ☐ Abweichender Beschluss
--	---

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés,
adopté le 9 janvier 2014 par le Conseil de
l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au
contrôle de légalité préfectoral et affichage
au siège de l'Eurodistrict le



Document de séance n°1/3.5/2014
Vorlage Nr. 1/3.5/2014

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Ratssitzung des Eurodistrikts 1 / 2014	Date de la séance / Sitzungstag 9.01.2014
Dossier suivi par/ Projektbeauftragter Cordula RIEDEL / Simon FATH	

Point n° 3.5 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 3.5 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Adhésion ADEUS / Beitritt ADEUS

I. Rapport / Sachverhalt:

L'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS) a pour objet l'observation du territoire ainsi que la mise en œuvre de programme d'études, notamment prospectives, permettant la définition des projets d'aménagements, d'urbanisme, de déplacements et de développement économique.

Elle a vocation à intervenir plus particulièrement dans les domaines de l'urbanisme, de la planification, de l'habitat et du logement, du développement économique et social, du génie urbain et des transports, des paysages et de l'environnement, des loisirs, du tourisme, de la formation, culture et communication et de la coopération transfrontalière.

Elle constitue un centre interdisciplinaire de données, d'études, de recherches, de conseils et d'assistance technique.

Le périmètre d'action de l'ADEUS s'applique à l'aire transfrontalière de Strasbourg, correspondant au territoire du Schéma de cohérence territoriale de la région strasbourgeoise (140 communes, 600 000 habitants). C'est pourquoi il inclut la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS) et l'Ortenau, donc l'Eurodistrict. Elle intervient

Die Agentur für Städtebau und Stadtplanung des Ballungsraums Straßburg (ADEUS) hat die Aufgabe, die Entwicklung des umliegenden Gebiets zu beobachten und Studienprogramme durchzuführen, welche insbesondere auf die Zukunft bezogen sind, und auf deren Grundlage Maßnahmen in den Bereichen Raumordnung, Städtebau, Verkehr und Wirtschaftsentwicklung festgelegt werden können.

Die Aufgaben der Agentur liegen insbesondere auf den Gebieten städtebauliche Entwicklung, Planung, Siedlungsstruktur und Wohnungswesen, Wirtschafts- und Sozialentwicklung, Stadt-engineering und Verkehr, Landschaftsplanung und Umwelt, Freizeit, Fremdenverkehr, Ausbildung, Kultur und Kommunikation sowie grenzüberschreitende Zusammenarbeit.

Die ADEUS ist eine interdisziplinäre Einrichtung. Sie beschäftigt sich mit der Gewinnung von Daten, der Durchführung von Studien sowie mit Forschung und Beratung und bietet fachliche Unterstützung an.

Das Gebiet, auf dem die ADEUS tätig ist, umfasst vor allem den grenzüberschreitenden Raum um Straßburg, das heißt das Planungsgebiet des *Schéma de cohérence territoriale* der Straßburger Region (140 Gemeinden, 600.000 Einwohner) einschließlich des Stadtverbands Straßburg (CUS) und des Ortenaukreises und schließt somit den Eurodistrikt ein. Die Agentur

plus largement à l'échelle de la région transfrontalière. L'agence a notamment réalisé plusieurs cartes de l'Eurodistrict et du Rhin supérieur.

Une adhésion à l'ADEUS permettrait, entre autres au GECT :

- d'avoir accès aux banques de données transfrontalières de l'ADEUS (Extranet), aux services d'expertise, d'analyse et de conseil sur plusieurs thématiques d'actions du GECT comme le transport ou la cartographie
- une meilleure accessibilité aux publications de l'ADEUS du côté allemand
- l'intégration plus systématique d'aspects transfrontaliers dans les réunions et manifestations de l'ADEUS
- un appui pour la rédaction de documents et cahier de charges dans les domaines de compétence de l'ADEUS
- la réalisation d'études (au prix de revient si elles ne font pas partie du programme de travail annuel de l'agence)
- un appui technique pour certains groupes de travail de l'Eurodistrict
- un appui dans l'organisation de réunions ou événements relevant du domaine de compétence de l'ADEUS

Adhésion et cotisation :

En tant que membre le GECT serait représenté à l'assemblée générale, au conseil d'administration et au bureau de l'ADEUS et participerait ainsi à la définition de son programme de travail.

L'adhésion est réalisée pour une durée d'un an, elle est reconduite tacitement chaque année. Le montant de la cotisation pour le GECT sera calculé comme pour une intercommunalité ou syndicat mixte de niveau interdépartemental ou une entité transfrontalière à savoir 0,00255 € par habitant. Sur la base actuelle de 868.014 habitants, cela représente une dépense annuelle de 2.213 €, à réajuster au moment où l'adhésion des nouvelles communes sera devenue effective.

Les statuts de l'ADEUS prévoient également que cette dernière peut aussi recevoir des

ist im gesamten Grenzgebiet tätig. Die Agentur hat insbesondere mehrere Karten des Eurodistrikts und der Oberrheinregion erstellt.

Ein Beitritt zur ADEUS wäre unter anderem mit folgenden Vorteilen für den EVTZ verbunden:

- Zugang zu grenzüberschreitenden Daten der ADEUS (Extranet), sowie Gutachten, Analysen und Beratungsleistungen hinsichtlich mehrerer Themenfelder, auf denen der EVTZ tätig ist, zum Beispiel Verkehr und Kartografie
- von deutscher Seite bestünde ein verbesserter Zugang zu den Veröffentlichungen der ADEUS
- systematischere Einbeziehung grenzüberschreitender Aspekte in die Treffen und Veranstaltungen der ADEUS
- Unterstützung beim Verfassen von Dokumenten und Ausschreibungen auf den Kompetenzfeldern der ADEUS
- Erstellung von Studien (zum Selbstkostenpreis, falls sie nicht Teil des jährlichen Arbeitsprogramms der Agentur sind)
- fachliche Unterstützung für bestimmte Arbeitsgruppen des Eurodistrikts
- Unterstützung bei der Organisation von Treffen und Veranstaltungen, die in den Kompetenzbereich der ADEUS fallen

Mitgliedschaft und Beiträge:

Als Mitglied wäre der EVTZ in der Generalversammlung, im Verwaltungsrat und im Vorstand der ADEUS vertreten und würde somit bei der Festlegung ihres Arbeitsprogramms mitwirken.

Die Mitgliedschaft besteht für ein Jahr und wird jedes Jahr automatisch verlängert. Für den EVTZ wird der Mitgliedsbeitrag auf die gleiche Weise berechnet wie für einen Gemeindeverbund, einen öffentlich-rechtlichen Verbund in Form eines *Syndicat mixte interdépartemental* oder eine grenzüberschreitende Einrichtung, das heißt auf der Grundlage von 0,00255 € pro Einwohner. Bei aktuell 868.014 Einwohnern bedeutet dies Ausgaben in Höhe von 2.213 € pro Jahr, die angepasst werden müssten, sobald weitere Gemeinden dem Verbund beitreten.

Nach der Satzung der ADEUS ist es auch vorgesehen, dass ihre Mitglieder sie durch

subventions de la part de ceux de ses membres qui souhaitent la soutenir dans ses travaux. Les montants de ces subventions, non obligatoires, sont fixés par chaque membre en fonction de l'intérêt qu'il porte aux travaux de l'agence et en fonction des travaux que l'agence réalise spécifiquement pour lui en dehors du programme de travail annuel fixé par le conseil d'administration. Ainsi, si le GECT décidait par la suite de commander des travaux en dehors du programme de travail annuel de l'agence, le coût de ces travaux serait évalué et une demande de subvention serait soumise, soit au Bureau, soit au Conseil de l'Eurodistrict, en fonction des sommes à engager.

Une présentation plus complète et le rapport d'activité 2012 de l'ADEUS sont annexés à cette délibération.

finanzielle Zuwendungen bei der Durchführung ihrer Arbeiten unterstützen können. Die Höhe dieser nicht verpflichtenden Zuwendungen werden von jedem Mitglied selbst festgelegt und bestimmen sich nach der Bedeutung, die das Mitglied den Arbeiten der Agentur beimisst sowie den Arbeiten, welche die Agentur speziell für das jeweilige Mitglied außerhalb des jährlichen vom Verwaltungsrat festgelegten Arbeitsprogramms ausführt. Sollte der EVTZ entscheiden zusätzliche Arbeiten in Auftrag zu geben, die nicht Teil der Jahresarbeit der Agentur sind, so werden die Kosten dieser Arbeiten festgelegt und Vorstand oder Rat des Eurodistrikts erhalten einen Antrag auf eine entsprechende finanzielle Zuwendung.

Eine detailliertere Darstellung sowie der Tätigkeitsbericht 2012 der ADEUS sind dieser Beschlussvorlage beigelegt.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Conseil de l'Eurodistrict décide l'adhésion du GECT à l'ADEUS aux conditions fixées par l'assemblée générale de cette dernière. Pour une intercommunalité, un syndicat mixte de niveau interdépartemental ou une entité transfrontalière, le montant par habitant est actuellement de 0,00255 € : le montant de l'adhésion du GECT pour l'année 2013 se monte donc à de 2 213 €, et ce montant est susceptible d'être réévalué chaque année.

Le Conseil de l'Eurodistrict autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

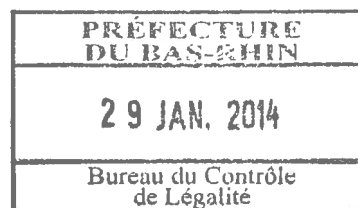
Der Rat des Eurodistrikts entscheidet sich für den Beitritt des EVTZ zur ADEUS zu den von der Mitgliederversammlung der ADEUS festgelegten Konditionen. Für einen Gemeindeverbund, einen öffentlich-rechtlichen Verbund in Form eines *Syndicat mixte interdépartemental* oder eine grenzüberschreitende Einrichtung sind dies zum gegenwärtigen Zeitpunkt 0,00255 € pro Einwohner: das heißt der Mitgliedsbeitrag des beträgt 2.213 € für das Jahr 2013. Dieser Betrag kann sich von Jahr zu Jahr ändern.

Der Rat des Eurodistrikts ermächtigt den Präsidenten, alle Dokumente für diesen Beitritt zu unterzeichnen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

☒ Accord	☒ Zustimmung
☐ Refus	☐ Ablehnung
☐ Résolution modifiée	☐ Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 9 janvier 2014 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le





Réunion du Conseil / Ratssitzung 9 janvier 2014 / 9. Januar 2014

Centre administratif - Salle des Conseils
1er étage (1. Obergeschoss)
1, parc de l'Etoile
67000 STRASBOURG

15h30 – 17h30 / 15.30 – 17.30 Uhr



Ordre du jour / Tagesordnung

- | | |
|---|--|
| 1. Accueil par le Président | 1. Begrüßung durch den Präsidenten |
| 2. Rapport consécutif au Bureau (24.10.2013) | 2. Bericht aus dem Vorstand (24.10.2013) |
| 3. Politique | 3. Politik |
| 4. Projets
Participation de l'Eurodistrict à des projets et
projets propres | 4. Projekte
Eigene Maßnahmen und Beteiligungen des
Eurodistricts |
| Validation de deux microprojets | Validation von zwei Mikroprojekten |
| 5. Administration du GECT | 5. Operatives Geschäft / Verwaltung des EVTZ |
| 6. Divers | 6. Sonstiges |

Séance du Conseil le 9 janvier 2014

Ratssitzung am 9. Januar 2014

1. Accueil par le Président	1. Begrüßung durch den Präsidenten
1.1 Adoption de l'ordre du jour	1.1 Verabschiedung der Tagesordnung
1.2 Approbation du compte-rendu du Conseil du 5 septembre 2013	1.2 Annahme des Protokolls der Ratssitzung vom 5. September 2013



Séance du Conseil le 9 janvier 2014

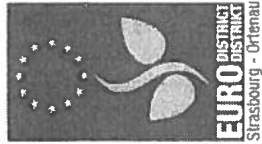
Ratssitzung am 9. Januar 2014

**2. Rapport consécutif au Bureau
(24.10.2013)**

2. Bericht aus dem Vorstand (24.10.2013)

Séance du Conseil le 9 janvier 2014 **Ratssitzung am 9. Januar 2014**

3. Politique	3. Politik
3.1 Débat d'orientation budgétaire 2014	3.1 Diskussion über die Haushaltseckdaten 2014
3.2 Modification des statuts : consultation écrite	3.2 Änderung der Satzung : Umlaufverfahren
3.3 Rapport sur le règlement du GECT	3.3 Bericht zur EVTZ Verordnung
3.4 Point d'avancement sur la coopération en matière de santé	3.4 Sachstandsbericht zur Kooperation im Gesundheitsbereich
3.5 Adhésion ADEUS	3.5 Mitgliedschaft ADEUS



Séance du Conseil le 9 janvier 2014

Ratssitzung am 9. Januar 2014

3.5 Adhésion ADEUS

3.5 Mitgliedschaft ADEUS

Conseil de l'Eurodistrict Strasbourg Ortenau

9 janvier 2014 / 9 Januar 2014

Présentation de l'ADEUS /
Präsentation der ADEUS

L'Agence
de Développement
et d'Urbanisme
de l'Agglomération
Strasbourgeoise



L'ADEUS, une association

✱ Une Agence solidement implantée, de droit local français

- ✧ Créée il y a 45 ans par ses membres, dont la Ville de Kehl
- ✧ A l'origine, autour du développement de l'agglomération strasbourgeoise
- ✧ Maintenant, pour s'adapter au monde qui change, autour du développement durable et l'aménagement à l'échelle métropolitaine et régionale transfrontalière



○

○

et du développement

oire et les faire partager,

-

L'ADEUS, une plateforme en aménagement

✱ Une plateforme de ses membres autour d'objectifs de territoire

- ✧ L'Etat français
- ✧ Les grandes collectivités : Région Alsace, Département du Bas-Rhin, Communauté urbaine de Strasbourg
- ✧ Les villes moyennes : Erstein, Haguenau, Saverne, Kehl, les Syndicats mixtes de SCOT du Bas-Rhin, le Pôle métropolitain Strasbourg/Mulhouse
- ✧ L'Université de Strasbourg, le Port autonome de Strasbourg, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Maison de l'Emploi
- ✧ Des membres associés : distributeurs d'énergie, transporteurs, ...



✱ Pas de limite de périmètre, plutôt une logique de travail commun autour de projets : un outil collectif

Fonctionnement de l'ADEUS

✱ Programme de travail mutualisé, modèle économique performant

- ✧ Cotisations et subventions des membres financent à prix coûtant des travaux mutualisés entre membres et décidés avec chaque membre, et dans les instances de l'Agence (Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée générale)
- ✧ Chaque membre avec x % du financement reçoit l'ensemble des travaux
- ✧ L'Agence ne fait pas le travail des autorités locales ni celui des bureaux d'études
- ✧ L'Agence est intellectuellement indépendante, au service de ses membres



mbres

depuis 2008

- Robert HERRMANN
- Jean-Marc WILLER
- Alain JUND
- Raphaël NISAND

👤 Budget entre 4,5 et 5 millions d'euros pour 55 à 60 personnes environ

Les travaux de l'Agence

✱ Orientés par débat en 2009 vers les priorités du territoire

- ✧ Construire le fonctionnement métropolitain (transfrontalier).
- ✧ Bâtir une vision à échelle plus large que la seule agglomération strasbourgeoise, tenant compte des interactions à l'échelle de « l'Euro-Région » donnée par le périmètre de la Conférence du Rhin Supérieur.
- ✧ Adapter le territoire à son environnement et à la vie des gens (changement climatique, évolution des modes de vie, crise énergétique et économique, induisant des besoins renouvelés en offre de déplacements, habitat, énergie, filières économiques, culture, procédures, ...).



Et de façon complémentaire, pour permettre à l'Agence de développer ces axes :

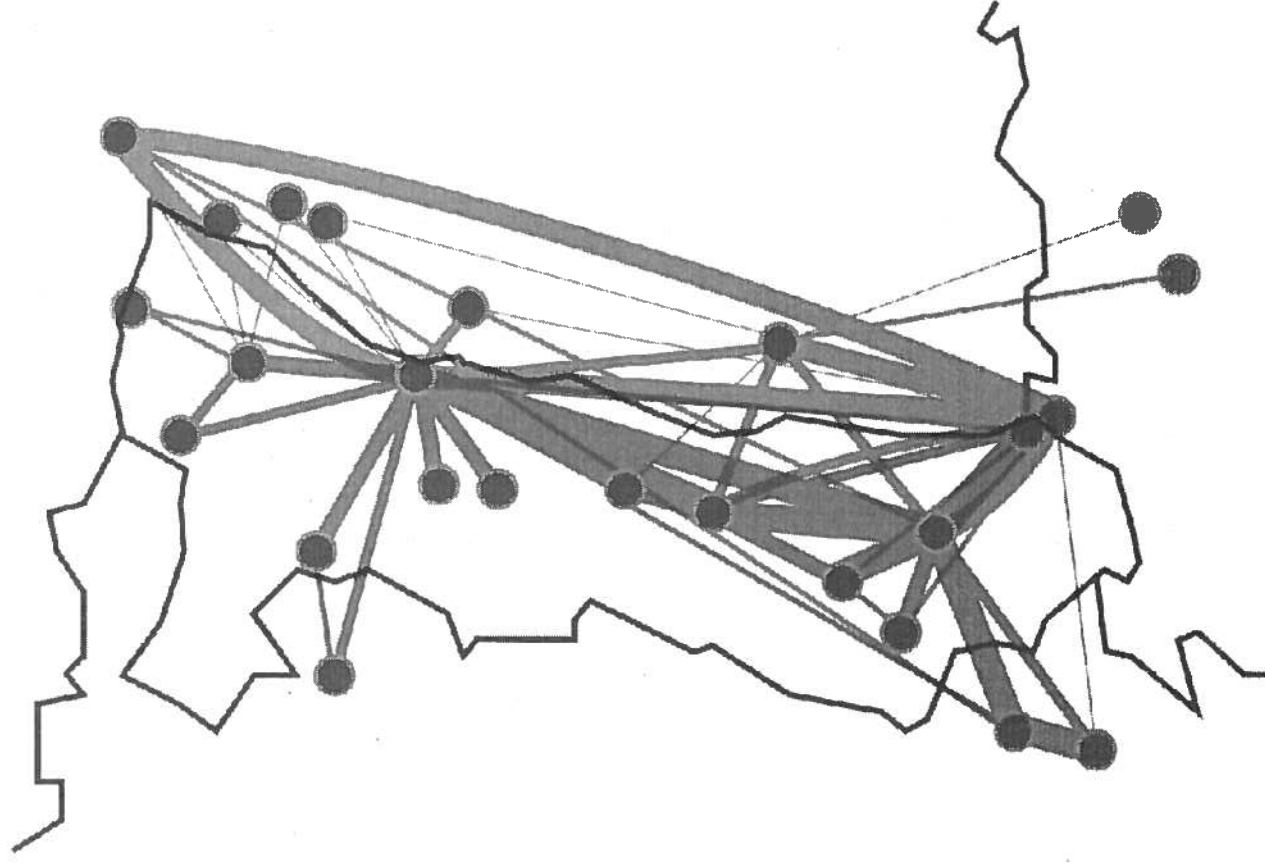
- ✧ Comprendre, anticiper, partager les phénomènes en cours sur le territoire.
- ✧ Adapter les compétences et le fonctionnement de l'Agence à ces besoins.

Métropolisation

Tendances :

- ⊙ Interdépendance de fait de villes, bourgs, villages et campagnes urbaines
- ⊙ Un système spatial de liens transfrontalier installé, une interdépendance au niveau euro-régional

Travaux en cours Nadine CATTAN - CNRS
Conférence Philippe BRETON (www.adeus.org)



La place renouvelée du transfrontalier

- ✱ L'Agence a participé par le passé, de façon intense, aux travaux sur le transfrontalier : Jardin des Deux Rives, Livre blanc , projet métropolitain, ...
- ✱ Depuis 2009 :
 - ✧ Relance de conférences et actes en français et allemand (Bâle, Karlsruhe, visite des ports de Strasbourg et Kehl)
 - ✧ Groupe de travail sur l'énergie, auquel Kehl a participé
 - ✧ Des travaux pour la gestion prévisionnelle des emplois et compétences sur les ports de Strasbourg et Kehl, et plus largement du Rhin supérieur
 - ✧ L'appui à la commission du Rhin supérieur pour l'élaboration de l'accord autour de la concertation transfrontalière en aménagement signé le 29 novembre 2013
 - ✧ Une rencontre des techniciens qui a fait émerger une demande de groupes de travail principalement autour des questions d'économie, d'énergie, des mobilités et d'une vision globale transfrontalière



Merci de votre attention
Danke für ihre Aufmerksamkeit

Séance du Conseil le 9 janvier 2014

Ratssitzung am 9. Januar 2014

4. Projets > Participation de l'Eurodistrict à des projets et projets propres	4. Projekte > Eigene Maßnahmen und Beteiligungen des Eurodistricts
4.1 Etude transport: décision sur la passation du marché	4.1 Transportstudie: Beschluss zur Auftragsvergabe
4.2 Colloques sur la prise en charge des addictions	4.2 Kolloquien zur Suchtbehandlung dies- und jenseits des Rheins
> Validation de deux microprojets	> Validation von zwei Mikroprojekten
4.3 Microprojet 2014-1 : 25 Ans d'amitié Niederhaslach/ Oberkirch-Haslach	4.3 Mikroprojekt 2014-1 : 25 Jahre Freundschaft Oberkirch-Haslach / Niederhaslach
4.4 Microprojet 2014-2 Comptines et berceuses de mon pays	4.4 Mikroprojekt 2014-2 : Kinderreime und Wiegenlieder meiner Heimat

Offres d'étude de transport

Angebote Transportstudie

Anbieter / prestataire	Büro 1 (Empfehlung) / Bureau 1 (recommandé)	Büro 2 / Bureau 2	Büro 3 / Bureau 3
Gesamtpreis inkl. MwSt / Prix total TTC	61.404,00€	96.666,70€	86.275,00€
Preis Pflichtprogramm / Prix tranche ferme	53.788,00€	85.902,70€	82.705,00€
Preis / Prix Option 1 (Lahr-Erstein/Benfeld)	7.616,00€	10.764,00€	3.570,00€ (oder mehr / ou plus)
Deutsch-französischer Anbieter? / Prestataire franco- allemand?	Ja / oui	Ja / oui	Ja / oui

Offres d'étude de transport Angebote Transportstudie

Anbieter / prestataire	Büro 1 (Empfehlung) / Bureau 1 (recommandé)	Büro 2 / Bureau 2	Büro 3 / Bureau 3
Fokus auf grenzüberschreitendem ÖPNV? / Axé sur le transport en commun transfrontalier?	Fokus auf grenzüberschreitenden Hauptverkehrsachsen / focalisé sur les principaux axes transfrontaliers des transports en commun Intermodalität enthalten in Bezug auf Fahrradmobilität, große P+R-Anlagen und Barrierefreiheit / complémentarité modale comprise concernant la mobilité douce à vélo, les grands parkings Relais-Tram et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.	Analyse aller ÖPNV- und SPNV-Linien im gesamten Untersuchungsraum / Analyse de toutes les lignes de transport public (chemin de fer inclus) sur le territoire de l'Eurodistrict → keine Konzentration auf grenzüberschreitenden Aspekt / → pas de focalisation sur l'aspect transfrontalier	Keine detaillierten Angaben / Détails non renseignés

Offres d'étude de transport Angebote Transportstudie

Anbieter / prestataire	Büro 1 (Empfehlung) / Bureau 1 (recommandé)	Büro 2 / Bureau 2	Büro 3 / Bureau 3
Inhalte (Auszug) / Contenu (extrait)	Analyse des Angebots im ÖPNV / <i>Analyse de l'offre du transport public</i> Analyse Busverkehr: Nur Linien mit grenzüberschreitender Bedeutung / <i>Analyse du réseau bus: ne tient compte que des lignes transfrontalières</i>	Analyse von Angebot und Nachfrage im ÖPNV / <i>Analyse de l'offre et de la demande dans les transports publics</i> Einbezug anderer Verkehrsarten / <i>Prise en compte d'autres formes de mobilité</i>	Analyse des grenzüberschreitenden Gesamtverkehrs / <i>Analyse de l'ensemble des circulations transfrontalières</i> Keine Erstellung von Szenarien / <i>Pas d'élaboration de scénarios</i>

Séance du Conseil le 9 janvier 2014 **Ratssitzung am 9. Januar 2014**

4. Projets > Participation de l'Eurodistrict à des projets et projets propres	4. Projekte > Eigene Maßnahmen und Beteiligungen des Eurodistricts
4.1 Etude transport: décision sur la passation du marché	4.1 Transportstudie: Beschluss zur Auftragsvergabe
4.2 Colloques sur la prise en charge des addictions	4.2 Kolloquien zur Suchtbehandlung dies- und jenseits des Rheins
> Validation de deux microprojets	> Validation von zwei Mikroprojekten
4.3 Microprojet 2014-1 : 25 Ans d'amitié Niederhaslach/ Oberkirch-Haslach	4.3 Mikroprojekt 2014-1 : 25 Jahre Freundschaft Oberkirch-Haslach / Niederhaslach
4.4 Microprojet 2014-2 Comptines et berceuses de mon pays	4.4 Mikroprojekt 2014-2 : Kinderreime und Wiegenlieder meiner Heimat

Séance du Conseil le 9 janvier 2014 **Ratssitzung am 9. Januar 2014**

5. Administration du GECT	5. Operatives Geschäft / Verwaltung des EVTZ
5.1 Contrat d'assurance complémentaire en matière de protection sociale	5.1 Zusatzversicherung im Bereich der sozialen Absicherung
5.2 Adhésion au régime d'assurance chômage	5.2 Beitritt zur Arbeitslosenversicherung



Séance du Conseil le 9 janvier 2014 ***Ratssitzung am 9. Januar 2014***

6. Divers

6. Sonstiges

Document de séance n°1/ 4.1 /2014

Vorlage Nr. 1/4.1/2014

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Ratssitzung des Eurodistrikts 1 / 2014	Date de la séance / Sitzungstag 09.01.2014
Dossier suivi par/ Projektbeauftragte Verena KIRCHNER	

Point n° 4.1 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 4.1 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Etude transport: décision sur la passation du marché / *Transportstudie: Beschluss zur Auftragsvergabe*

I. Rapport / Sachverhalt:

Vote du Conseil de l'Eurodistrict

Dans sa séance du 1er juillet 2011 le Conseil de l'Eurodistrict a voté l'élaboration d'une étude en vue d'améliorer l'accessibilité du territoire de l'Eurodistrict.

L'appel d'offre pour l'étude

Un groupe de travail, composé des spécialistes du domaine du transport et des référents des différentes villes de l'Eurodistrict, s'est alors réuni afin de préparer le lancement de l'étude. Le cahier des charges a été rédigé par le bureau d'études Cédico selon les critères d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA).

Après révision du cahier des charges par le Secrétariat Général, l'appel d'offres a été publié une première fois avec pour date butoir le 28 juin 2013. Au terme de ce délai, le Secrétariat Général a reçu deux offres dont le contenu et le prix dépassaient largement le cadre prévu. Pour cette raison, après modification du cahier de charges, l'appel d'offres a été publié une nouvelle fois, avec pour date butoir le 13 septembre 2013.

Les offres reçues

Au terme de ce délai, le Secrétariat Général a reçu trois offres. Les offres reçues ont fait l'objet de discussions le 15 octobre 2013, au sein d'un comité technique formé de responsables des transports publics du Landratsamt de l'Ortenau, de la CUS et de la ville de Lahr. Elles ont été évaluées en

Beschluss des Eurodistriktrats

In seiner Sitzung vom 1. Juli 2011 beschloss der Eurodistriktrat die Durchführung einer Studie zur Verbesserung der Erreichbarkeit des ganzen Eurodistriktgebiets.

Ausschreibung der Studie

In der Folge traf eine Arbeitsgruppe bestehend aus den Verkehrsspezialisten und Referenten der verschiedenen Städte des Eurodistrikts zusammen, um die Studie auf den Weg zu bringen. Das Lastenheft zur Studie wurde vom Ingenieurbüro Cédico entsprechend den Kriterien eines Marché à Procédure Adaptée (MAPA) erstellt.

Nach Überarbeitung des Lastenheftes durch das Generalsekretariat wurde die Studie ein erstes Mal mit Frist zum 28. Juni 2013 ausgeschrieben. Zu dieser Frist gingen zwei Angebote beim Generalsekretariat ein, die inhaltlich und preislich weit über dem vorgesehenen Rahmen lagen. Daher wurde die Studie mit überarbeitetem Lastenheft und Frist zum 13. September 2013 erneut ausgeschrieben.

Eingegangene Angebote

Zu dieser Frist gingen drei Angebote beim Generalsekretariat ein. Diese wurden am 15. Oktober 2013 in einer technischen Arbeitsgruppe bestehend aus den Verantwortlichen im Bereich Verkehrswesen des Landratsamts des Ortenaukreises, der Stadtgemeinschaft Strasbourg und der Stadt

fonction des critères indiqués dans le cahier des charges, à savoir la valeur technique (60%) et le prix (40%).

Le comité technique a constaté à l'unanimité que l'offre présentée par l'entreprise de conseil TTK à hauteur de 61.404,00€ répondait le mieux aux exigences définies dans le cahier des charges. De plus, dans l'analyse du réseau de transport existant, l'offre semble se tourner vers la pratique ce qui permettra à l'Eurodistrict de demander des propositions d'actions concrètes pour l'Eurodistrict.

Le prix de la prestation se compose de deux montants :

- 53.788,00 € pour la tranche ferme: Etude des déplacements en transports publics transfrontaliers dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
- 7.616,00 € pour la tranche conditionnelle 1: Analyse de l'ensemble de la circulation: Franchissement du Rhin au niveau de Lahr – Erstein/Benfild. Les coûts afférents à cette tranche seront financés par le GLCT Vis-à-vis et remboursés au GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. .

Décision du Bureau de l'Eurodistrict

Dans sa séance du 24 octobre 2013, suivant la recommandation du comité technique, le Bureau de l'Eurodistrict a mandaté le Secrétariat Général afin que soit préparée la délibération pour l'attribution du marché à l'entreprise TTK.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Conseil de l'Eurodistrict attribue le marché pour la réalisation d'une étude des transports publics transfrontaliers dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau à l'entreprise TTK conformément à son offre d'un montant de 61.404,00€ (TTC).

Lahr besprochen. Grundlage der Beurteilung war die im Lastenheft angegebene Wertung von Qualität des Angebots (60%) und Preis (40%).

In der Arbeitsgruppe bestand Konsens darüber, dass das Angebot des Beratungsunternehmens TTK zu 61.404,00€ am besten den Anforderungen des Lastenhefts entspricht. In der Analyse des bestehenden Verkehrsnetzes scheint es außerdem vergleichsweise praxisorientiert, sodass konkrete Handlungsempfehlungen für die Umsetzung im Eurodistrict verlangt werden können.

Die Kosten der Leistung setzen sich aus zwei Posten zusammen:

- 53.788,00 € für das Pflichtprogramm: Studie des grenzüberschreitenden Personenverkehrs im Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
- 7.616,00 € für den optionalen Abschnitt 1: gesamtverkehrliche Betrachtung der Rheinüberquerung auf Höhe Lahr-Erstein/Benfild. Die Kosten dieses Abschnittes werden vom Zweckverband Vis-à-vis finanziert und an den EVTZ Eurodistrict Strasbourg-Ortenau zurückerstattet.

Beschluss des Eurodistriktvorstands

Auf Grundlage der Empfehlung der technischen Arbeitsgruppe beauftragte der Eurodistriktvorstand in seiner Sitzung vom 24. Oktober 2013 das Generalsekretariat mit der Vorbereitung des Beschlusses zur Vergabe des Auftrags an das Unternehmen TTK.

Der Eurodistriktrat vergibt den Auftrag zur Durchführung einer Studie zum grenzüberschreitenden öffentlichen Personenverkehr im Eurodistrict Strasbourg-Ortenau an das Unternehmen TTK, gemäß seinem Angebot zu 61.404,00€ (inkl. MwSt.).

Le Conseil de l'Eurodistrict charge le Secrétariat Général de mettre en œuvre la passation du marché. Il autorise le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre et le suivi de cette prestation.

Der Eurodistriktrat beauftragt das Generalsekretariat mit der Umsetzung der Auftragsvergabe. Er ermächtigt den Präsidenten, alle Dokumente in Verbindung mit diesem Projekt zu unterzeichnen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

☒ Accord ☐ Refus ☐ Résolution modifiée	☒ Zustimmung ☐ Ablehnung ☐ Abweichender Beschluss
--	---

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés,
adopté le 9 janvier 2014 par le Conseil de
l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au
contrôle de légalité préfectoral et affichage
au siège de l'Eurodistrict le



Document de séance n°1/4.2/2014
Vorlage Nr. 1/4.2/2014

Séance du Conseil de l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts</i> 1 / 2014	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 09.01.2014
Dossier suivi par/ Projektbeauftragte Verena KIRCHNER	

Point n° 4.2 de l'ordre du jour / *Punkt Nr. 4.2 der Tagesordnung*

Objet / *Betreff*: Participation au projet „Les addictions : quelle prise en charge et quel accompagnement de part et d'autre du Rhin? Organisation de 3 colloques sur la prise en charge des addictions 2014-2016“ / *Beteiligung am Projekt „Suchtbehandlung dies- und jenseits des Rheins. Organisation von 3 Kolloquien zur Suchtbehandlung 2014-2016“*

I. Rapport / *Sachverhalt*:

Description du projet

Le projet consiste en une série de trois colloques étalés sur trois ans (2014 – 2016) destinés aux professionnels d'accompagnement des personnes ayant une problématique addictive (120 participants envisagés).

À travers la mise en place d'un cadre d'échange sur les pratiques d'accompagnement de part et d'autre du Rhin, le projet vise à favoriser:

- un **travail en partenariat** de part et d'autre du Rhin pour une meilleure orientation des personnes
- un **enrichissement des dispositifs** de chaque côté du Rhin par l'apport de l'expérience des collègues outre-Rhin
- la **recherche de solutions en synergie** pour les problématiques transfrontalières, telles que la revente illégale de médicaments de substitution, l'addiction au jeu et la réduction des risques auprès des prostituées.

Le colloque en 2014 abordera l'accompagnement des personnes dépendantes aux opiacés. Les sujets des deux colloques à venir seront déterminés en

Beschreibung des Projekts

Das Projekt besteht aus einer Serie von drei Kolloquien, die über drei Jahre (2014 – 2016) jährlich stattfinden und sich an Fachkräfte für die Betreuung von Suchtkranken wenden (120 Teilnehmende geplant).

Durch die Einrichtung einer Plattform zum Austausch über die Begleitangebote dies- und jenseits des Rheins, verfolgt das Projekt die Förderung folgender Aspekte:

- die **partnerschaftliche Zusammenarbeit** dies- und jenseits des Rheins um Betroffene besser orientieren zu können
- den **Ausbau bestehender Begleitangebote** auf beiden Rheinseiten durch den Erfahrungsaustausch mit Kollegen der anderen Rheinseite
- die **Entwicklung von gemeinsamen Lösungen** für grenzüberschreitende Problematiken wie den illegalen Weiterverkauf von Substitutionsmitteln, die Spielsucht und die Minderung von Risiken bei Prostituierten.

Das Kolloquium von 2014 soll die Begleitung von Opiumsüchtigen thematisieren. Die Inhalte der beiden folgenden Kolloquien werden anhand der Entwicklung der lokalen Szene festgelegt, z. B. die Spielsucht an

fonction du développement de la scène locale, p. ex. l'addiction aux jeux d'argent.

Le projet s'inscrit dans la démarche de lutte contre les addictions portée par le groupe de travail « Santé » de l'Eurodistrict.

Le partenariat franco-allemand

Le projet est porté par l'association Sida Ville en coopération avec les partenaires du domaine dans l'Eurodistrict, notamment la DROBS Kehl, l'association Ithaque et le Centre d'Addictologie des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

Plus-value transfrontalière et impact positif

La plus-value transfrontalière du projet réside dans les résultats suivants escomptés :

- connaissance réciproque des dispositifs
- développement de solutions plus adaptées à la région transfrontalière
- création de partenariats.

Grace à cette plus-value transfrontalière, l'accompagnement de personnes en situation de dépendance pourrait être considérablement amélioré sur le territoire de l'Eurodistrict.

Caractère novateur et pérennité

Le caractère novateur réside dans la création d'une plateforme d'échange sur la prise en charge des addictions dans l'objectif de développer des solutions plus adaptées à la région frontalière.

La tenue de trois colloques sur trois ans et les actions en découlant permettront d'asseoir durablement les liens établis.

Bilinguisme

Les conférences ainsi que le travail en ateliers seront traduits par des interprètes. La signalétique ainsi que le programme seront bilingues.

Lors du colloque 2014, la distribution d'un lexique bilingue sera expérimentée. Développé par le comité de préparation, il contiendra les termes courants spécifiques aux différents domaines d'addictologie afin de faciliter l'échange entre participants durant le colloque et par la suite.

Geldautomaten.

Das Projekt ist Teil des Ansatzes zur Suchtbekämpfung, der von der Arbeitsgruppe „Gesundheit“ des Eurodistrikts verfolgt wird.

Deutsch-französische Partnerschaft

Das Projekt wird getragen vom Verband « Sida Ville » in Kooperation mit den Partnern in diesem Bereich aus dem Eurodistrikt, insbesondere der DROBS Kehl, dem Verband „Ithaque“ und dem Suchtzentrum der Straßburger Universitätskrankenhäuser.

Grenzüberschreitender Mehrwert und positive Auswirkungen

Der Mehrwert des Projekts liegt in den erwarteten Ergebnissen:

- gegenseitige Kenntnis der Angebote
- Entwicklung von Lösungen für die Grenzregion
- Entwicklung von Partnerschaften

Dank dieses grenzüberschreitenden Mehrwerts könnte die Begleitung von Suchtkranken auf dem Gebiet des Eurodistrikts erheblich verbessert werden.

Innovativer Charakter und Fortbestand

Der innovative Charakter des Projektes liegt in der Schaffung einer Plattform zum Austausch über die Betreuung Suchtkranker, die das Ziel hat, bessere Lösungen für die Grenzregion zu entwickeln.

Die Veranstaltung von jährlichen Kolloquien über drei Jahre sowie die daraus folgenden Aktionen werden die entstandenen Beziehungen festigen.

Bilingualität

Die Vorträge sowie die Workshops werden von Dolmetschern übersetzt. Die Beschilderungen ebenso wie das Programm werden zweisprachig sein.

Bei dem Kolloquium 2014 wird versuchsweise ein zweisprachiges Fachglossar verteilt werden. Dieses wird vom Vorbereitungskreis entwickelt werden und die geläufigen Fachausdrücke aus dem Bereich der Suchtbehandlung beinhalten, um den Austausch zwischen den Teilnehmern beim Kolloquium und danach zu erleichtern.

La subvention sollicitée

Les partenaires du projet sollicitent une subvention annuelle de 10.100 € pour couvrir les frais liés à l'organisation des colloques, soit une subvention totale de 30.300_€ (le budget pour 2014 se trouve en annexe).

Die beantragte Förderung

Die Projektpartner beantragen eine jährliche Unterstützung von 10.100 € um die Kosten für die Organisation der Kolloquien zu decken, insgesamt also eine Subvention von 30.300€ (die Kostenaufstellung für 2014 befindet sich im Anhang).

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Conseil de l'Eurodistrict prononce son soutien au projet « Les addictions : quelle prise en charge et quel accompagnement de part et d'autre du Rhin? Organisation de 3 colloques sur la prise en charge des addictions 2014-2016 ».

Il octroie une subvention de 30.300 € à l'association Action Sida Ville pour l'organisation de trois colloques transfrontaliers sur l'accompagnement des personnes présentant une problématique addictive. La subvention se décline comme suit :

Pour 2014 : 10.100 €

Pour 2015 : 10.100 €

Pour 2016 : 10.100 €

Le versement de la subvention pour les années 2015 et 2016 se fera sous les conditions suivantes :

- Le budget des colloques sera, en amont de leur tenue, soumis au Secrétariat Général pour vérification
- La participation de l'Eurodistrict ne dépassera pas les 50% du budget global annuel proposé.

Der Rat des Eurodistrikts spricht dem Projekt „Suchtbehandlung dies- und jenseits des Rheins. Organisation von 3 Kolloquien zur Suchtbehandlung 2014-2016“ seine Unterstützung zu.

Er stimmt der Förderung über 30.300 € zugunsten des Verbands Action Sida Ville für die Durchführung von drei grenzüberschreitenden Kolloquien zur Begleitung von Suchtkranken zu. Die Förderung ist wie folgt gestaffelt:

Für 2014 : 10.100 €

Für 2015 : 10.100 €

Für 2016 : 10.100 €

Die Auszahlung der Fördergelder für die Jahre 2015 und 2016 unterliegt folgenden Bedingungen:

- Die Budgets der Kolloquien werden dem Generalsekretariat vor Durchführung zur Prüfung vorgelegt
- Die Beteiligung des Eurodistrikts übersteigt nicht 50% des jeweiligen jährlichen Gesamtbudgets.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

☒ Accord

☐ Refus

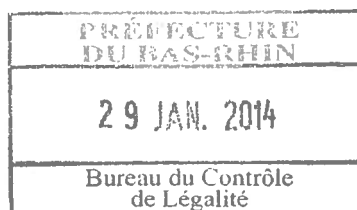
☐ Résolution modifiée

☒ Zustimmung

☐ Ablehnung

☐ Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 9 janvier 2014 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

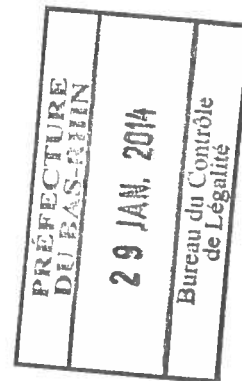


4.2 Les additions : quelle prise en charge et quel accompagnement de part et d'autre du Rhin ? Organisation de 3 colloques sur la prise en charge des addictions (2014-2016) / Suchtbehandlung dies- und jenseits des Rheins. Organisation von 3 Kolloquien zur Suchtbehandlung (2014-2016)

Budget pour l'organisation du colloque 2014 / Budget für die Organisation des Kolloquiums 2014

RECETTES/EINNAHMEN	Montant / Betrag (€)
Partenaires français/ französischer Partner	
Association Sida Ville	1.000
Itaque	600
Hôpitaux universitaires de Strasbourg (HUS)	1.000
<i>Autres partenaires français / andere französische Partner</i>	
Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS)	1.700
Autres partenaires/ andere Partner (Reckitt, Bouchara-Reckordati)	3.000
Total recettes partenaires français / Gesamteinnahmen französischer Partner	7.300
<i>Partenaires allemands/ deutsche Partner</i>	
DROBS	600
<i>Autres partenaires allemands / andere deutsche Partner</i>	
Mairie de Kehl / Stadt Kehl	3.000
Bürgerstiftung Kehl	1.000
Autres partenaires / andere Partner	1.000
Total recettes partenaires allemands / Gesamteinnahmen deutscher Partner	5.600
Subvention Eurodistrict/Eurodistriktsförderung (max 50%)	10.100
TOTAL RECETTES/GESAMTEINNAHMEN	23.000

DEPENSES / AUSGABEN	
Frais de location ou d'achat de matériel / Kosten für Materialverleih oder -ankauf	3.700
Honoraires des référents/ Honorare für Referenten	2.000
Frais de coordination et de préparation / Kosten für Koordination und Vorbereitung	2.200
Frais de traduction et d'interprétation / Dolmetsch- und Übersetzungskosten	7.000
Frais de déplacements / Reisekosten	1.000
Frais de restauration / Catering und Bewirtung	4.200
Frais de communication / Öffentlichkeitsarbeitskosten	1.700
Lexique: frais d'impression + graphisme/ Druck- und Graphikkosten Fachglossar	900
Frais divers / Verschiedenes	300
TOTAL DEPENSES/ GESAMTAUSGABEN	23.000



**Document de séance n°1/4.3/2014
Vorlage Nr.1/4.3/2014**

Séance du Comité de sélection des microprojets de l'Eurodistrict – Conseil de l'Eurodistrict Auswahlausschuss für Mikroprojekte des Eurodistrikts - Ratssitzung des Eurodistrikts 1 / 2014	Date de la séance / Sitzungstag 09.01.2014
Dossier suivi par/ Projektbeauftragte Chloé MAKSOUDIAN	

Point n°4.3 de l'ordre du jour / Punkt Nr.4.3 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Microprojet 2014-1 25 ans d'amitié Niederhaslach/ Oberkirch-Haslach /
Mikroprojekt 2014-1 25 Jahre Freundschaft Niederhaslach /Oberkirch-Haslach

I. Rapport / Sachverhalt:

1. Description du microprojet

L'objectif et les actions envisagées

La ville d'Oberkirch – Mairie de quartier d'Haslach et la commune de Niederhaslach en Alsace souhaitent organiser deux rencontres festives le 26 janvier 2014 à Oberkirch-Haslach (Klingelberghalle) et le 4 mai 2014 à Niederhaslach (salle des fêtes) afin de célébrer leurs 25 ans d'amitié.

Les deux journées seront rythmées par des allocutions de représentants politiques des deux villes, des représentations musicales des associations des deux communes et des moments conviviaux.

Entre 300 et 400 habitants des deux villes devraient participer à chaque journée de festivités grâce à des bus qui seront mis à leur disposition.

Une brochure sur les 25 ans d'amitié des deux villes sera également éditée mais ceci en-dehors du microprojet (dépense non éligible dans le cadre du fonds de soutien aux microprojets).

1. Beschreibung des Mikroprojekts

Das Ziel und die vorgesehenen Maßnahmen

Die Stadt Oberkirch- Ortsverwaltung Haslach und die Gemeinde Niederhaslach im Elsass möchten zwei Feste gemeinsam veranstalten, das erste am 26. Januar 2014 in Oberkirch-Haslach (Klingelberghalle) und das zweite am 4. Mai 2014 in Niederhaslach (Festhalle) zum Anlass des Jubiläums „25 Jahre Freundschaft“ zwischen beiden Gemeinden.

Das Programm wechselt ab mit Ansprachen politischer Vertreter beider Ortschaften, musikalischen Einlagen der Vereine beider Gemeinden und geselliger Unterhaltung.

Es wird mit 300 bis 400 Teilnehmern aus beiden Städten für den jeweiligen Veranstaltungstag gerechnet, dank einer speziell für diesen Anlass eingerichteter Busverbindung.

Eine Festbroschüre über die 25-jährige Freundschaft soll verlegt werden. Dies geschieht außerhalb des Mikroprojektraumens (Ausgaben nicht förderfähig im Rahmen des Förderfonds für Mikroprojekte).

La période de réalisation

La période de réalisation du microprojet (période d'éligibilité des dépenses) est comprise entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juin 2014.

Le budget

Les coûts totaux éligibles du microprojet s'élèvent à 2 400 €. La subvention FEDER (Fonds européen de développement régional) maximale est de 1 200 €.

Seules les dépenses de transport (location de deux bus lors de chacune des deux journées) apparaissent dans le budget du microprojet. Certaines dépenses pourtant éligibles (frais de restauration) ne sont pas inscrites dans le budget pour faciliter la gestion du microprojet par les partenaires (suivi d'un moins grand nombre de factures).

Les dépenses liées à l'élaboration de la brochure n'étant pas éligibles, elles ne figurent pas dans le budget.

2. Analyse du Microprojet

Si le partenaire français (la Ville de Niederhaslach) n'est pas situé sur le territoire de l'Eurodistrict, il est situé dans le Rhin Supérieur et le projet répond donc aux critères d'éligibilité du fonds de soutien aux microprojets de l'Eurodistrict.

De plus, il paraît pertinent de soutenir ce microprojet. Tout d'abord en raison de la proximité de cette ville avec l'Eurodistrict : une meilleure connaissance des habitants de Haslach et de Niederhaslach pourra ainsi avoir un impact positif sur l'Eurodistrict. Ensuite du fait que Niederhaslach est située dans une zone couverte par aucun fonds de soutien à des microprojets du Rhin Supérieur.

Der Umsetzungszeitraum

Der Umsetzungszeitraum des Projektes (Zeitraum der Förderfähigkeit) beginnt am 1. Januar und endet am 1. Juni 2014.

Der Kostenplan

Die Gesamt- und förderfähigen Kosten des Projekts belaufen sich auf 2 400 €. Die EFRE-Förderung (Europäischer Fonds für regionale Entwicklung) wird sich auf maximal 1 200 € belaufen.

Es erscheinen im Kostenplan ausschließlich die Beförderungskosten (Miete für zwei Busse für beide Veranstaltungstage). Weitere förderfähige Ausgaben (Bewirtungskosten) werden nicht im Kostenplan aufgenommen, um die Verwaltung des Mikroprojektes für die Partner zu erleichtern (weniger Rechnungsbelege einzureichen). Die Ausgaben bezüglich der Erstellung der Festbroschüre sind nicht förderfähig und erscheinen ebenfalls nicht im Kostenplan.

2. Analyse des Mikroprojekts

Der französische Partner (die Stadt Niederhaslach) liegt nicht auf dem Gebiet des Eurodistrikts, aber er befindet sich im Oberrheingebiet. Daher entspricht das Mikroprojekt den Förderkriterien des Förderfonds für Mikroprojekte.

Außerdem erscheint es sinnvoll dieses Mikroprojekts zu unterstützen wegen der geographischen Nähe der Stadt zum Eurodistrikt: Eine bessere Verständigung zwischen den Einwohnern von Haslach und Niederhaslach wird eine positive Wirkung im Eurodistrikt entfalten. Zudem liegt Niederhaslach auf einem Gebiet, das von keinem Mikroprojekte-Förderfonds des Oberrheingebietes abgedeckt ist.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Comité de sélection des microprojets de l'Eurodistrict valide le microprojet « 25 ans d'amitié Niederhaslach/ Oberkirch-Haslach ».

Le Conseil de l'Eurodistrict donne son accord pour le versement d'une subvention FEDER de maximum 1 200 €. Le Président est habilité à signer la convention de coopération

Die Auswahlausschuss für die Mikroprojekte des Eurodistrikts beschließt die Durchführung des Mikroprojekts „25 Jahre Freundschaft Niederhaslach /Oberkirch-Haslach“.

Der Eurodistriktrat genehmigt die Auszahlung einer EFRE-Förderung in Höhe von maximal 1 200 €. Der Präsident ist ermächtigt, die

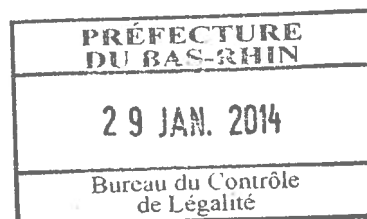
avec les partenaires cités précédemment.

Vereinbarung mit den oben zitierten Partnern zu unterzeichnen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

☒ Accord	☒ Zustimmung
☐ Refus	☐ Ablehnung
☐ Résolution modifiée	☐ Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés,
adopté le 9 janvier 2014 par le Conseil de
l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au
contrôle de légalité préfectoral et affichage
au siège de l'Eurodistrict le



TOP 4.3 Microprojet 2014-1 « 25 ans d'amitié Haslach-Niederhaslach / Mikroprojekt 2014-1 „25 Jahre Freundschaft Haslach-Niederhaslach“
 Porteur de projet / Projektträger: Ville d'Oberkirch- Mairie de quartier d'Haslach / Stadt Oberkirch – Ortsverwaltung Haslach
 Contact / Kontaktperson: Peter HUND, représentant de la Mairie de quartier d'Haslach / Ortsvorsteher der Ortsverwaltung Haslach

RECETTES / EINNAHMEN	
Participation des partenaires français / Beitrag der französischen Partner	
Ville d'Oberkirch- Mairie de quartier d'Haslach / Stadt Oberkirch – Ortsverwaltung Haslach	600 €
Participation des partenaires allemands / Beitrag der deutschen Partner	
Ville de Niederhaslach / Stadt Niederhaslach	600 €
Subvention Eurodistrict Strasbourg-Ortenau / Förderung Eurodistrict Strasbourg-Ortenau (max 50%)	1 200 €
Total des recettes / Gesamteinnahmen	2 400 €

DEPENSES/ AUSGABEN	
Frais de déplacements (location de 4 bus)/ Fahrkosten (Busverleih – 4 Busse)	2 400 €
Total des dépenses / Gesamtausgaben	2 400 €

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN
29 JAN. 2014
Bureau du Contrôle de Légalité

**Document de séance n°1/4.4/2014
Vorlage Nr. 1/4.4/2014**

Séance du Comité de sélection des microprojets de l'Eurodistrict – Conseil de l'Eurodistrict	Date de la séance / Sitzungstag
Auswahlausschuss für Mikroprojekte des Eurodistrikts - Ratssitzung des Eurodistrikts	09.01.2014
1 / 2014	
Dossier suivi par/ Projektbeauftragte Chloé MAKSOUDIAN	

Point n°4.4 de l'ordre du jour / Punkt Nr.4.4 der Tagesordnung

**Objet / Betreff: Microprojet 2014-2 Comptines et berceuses de mon pays /
Mikroprojekt 2014-2 Kinderreime und Wiegenlieder meiner Heimat**

I. Rapport / Sachverhalt:

1. Description du microprojet

L'objectif et les actions envisagées

Le microprojet vise à faire participer une trentaine d'enfants de plus de dix ans du quartier de Neuhof à Strasbourg et de Kehl à une expérience de chant de deux mois.

Des répétitions communes dans les deux villes permettront aux enfants d'apprendre des berceuses et des comptines de différents pays recueillies au préalable auprès des habitants du quartier de Neuhof ainsi que de les faire participer à leur arrangement musical. Un concert sera ensuite donné dans des conditions professionnelles dans la salle de spectacle de l'Espace Culturel Django Reinhardt. Le concert sera enregistré et donnera lieu à un CD accompagné d'un livre illustré qui sera distribué aux enfants comme souvenir et diffusé aux partenaires comme objet de valorisation du projet. Enfin, une soirée franco-allemande réunira une dernière fois les participants et les partenaires à l'occasion de la sortie du livre-CD en

1. Beschreibung des Mikroprojekts

Das Ziel und die vorgesehenen Maßnahmen

Etwa dreißig Kinder, aus dem Straßburger Viertel Neuhof und aus Kehl und über 10 Jahre alt, werden eingeladen zwei Monate lang in einem Projektchor mitzusingen.

Gemeinsame Proben in beiden Städten ermöglichen den Kindern Kinderreime und Wiegenlieder aus verschiedenen Ländern kennen zu lernen. Diese werden zuvor bei den Einwohnern Neuhofs zusammengetragen und gemeinsam mit den Kindern vertont. Ein professionell ausgerichtetes Konzert im Veranstaltungssaal des Espace Culturel Django Reinhardt soll anschließend stattfinden. Dieses Konzert wird mitgeschnitten. Daraus wird eine CD erstellt, die mit einem bebilderten Buch erscheinen wird. Die Kinder erhalten sie als Erinnerungsstück, außerdem erhalten die Projektpartner das Buch mit CD als aufwertenden Werbeartikel. Schließlich wird ein deutsch-französischer Abend im September 2014 ein letztes Mal die Partner bei der Übergaben des CD-Buches zusammen

septembre 2014.

Les partenaires

Le microprojet est porté par le Centre Social et Culturel du Neuhof en collaboration avec la médiathèque Neuhof et l'Espace culturel Django Reinhardt, les trois structures partageants les mêmes locaux et travaillant en partenariat chaque année autour d'une programmation commune : les « Rendez-vous de Django ». Pour la première fois elles travaillent avec le Jugendzentrum Kehl, le partenaire allemand du projet.

La période de réalisation

La période de réalisation du projet (période d'éligibilité des dépenses) est comprise entre le 10 janvier et le 30 septembre 2014.

Le budget

Le budget total prévisionnel du microprojet s'élève à 15 780 €. Le montant total prévisionnel de la subvention européenne FEDER (Fonds européen de développement régional) s'élève à 7 890 €, soit 50 % des dépenses totales éligibles du microprojet.

2. Analyse du Microprojet

Ce microprojet fait partie d'un projet de plus grande ampleur mis en œuvre par les mêmes partenaires et qui comprend une phase de répétitions séparées pour les enfants français et les enfants allemands d'octobre 2013 à février 2014. Les dépenses non éligibles dans le cadre du microprojet sont assurées par les partenaires eux-mêmes avec leurs fonds propres. Dans ce contexte, le Conseil municipal de la ville de Strasbourg se prononcera le 17 février 2014 sur une demande de subvention de 5000 € présentée par le Centre Social et Culturel Neuhof. L'instruction du microprojet par l'Eurodistrict a donc été effectuée en collaboration avec la Direction de la Culture. Elle a montré que les recettes des partenaires n'excèdent pas leurs dépenses, aussi bien pour le microprojet que pour le projet global.

Le projet présente une forte plus-value pour l'Eurodistrict pour différentes raisons:

Le microprojet se déroulant sur plusieurs mois, il va permettre aux enfants de Strasbourg – Neuhof et de Kehl de créer des liens forts qui pourront perdurer au-delà du

kommen lassen.

Die Partner

Das Centre Social et Culturel du Neuhof trägt das Mikroprojekt, in Zusammenarbeit mit der Mediathek Neuhof und dem Espace Culturel Django Reinhardt, da alle drei Strukturen die gleichen Räumlichkeiten teilen und jährlich partnerschaftlich ein gemeinsames Veranstaltungsprogramm um die Reihe: les « Rendez-vous de Django » ausrichten. Zum ersten Mal arbeiten sie mit dem Jugendzentrum Kehl, dem deutschen Projektpartner, zusammen.

Die Realisierungsperiode

Die Realisierungsperiode des Projekts (Zeitraum der Förderfähigkeit) beginnt am 10. Januar 2014 und endet am 30. September 2014.

Der Kostenplan

Die Gesamtkosten des Mikroprojekts belaufen sich auf 15 780 €. Die geplante europäische EFRE-Förderung (Europäischer Fonds für regionale Entwicklung) beträgt 7 890 €, d.h. 50 % der förderfähigen Kosten des Mikroprojekts.

2. Analyse des Mikroprojekts

Dieses Mikroprojekt gliedert sich in ein größeres Projekt ein, das von den gleichen Partnern durchgeführt wird. Es gibt eine erste Probephase von Oktober 2013 bis Februar 2014, in der die französischen und deutschen Kinder getrennt die Lieder einüben. Die nicht förderfähigen Ausgaben im Rahmen des Mikroprojektes werden von den Partnern selbst mit eigenen Mitteln getragen. So soll in seiner Sitzung am 17 Februar 2014 der Gemeinderat der Stadt Straßburg, über eine Förderung in Höhe von 5.000 € zugunsten des Centre Social et Culturel Neuhof entscheiden. Die Bearbeitung des Projekts durch den Eurodistrict erfolgte aus diesem Grund in Absprache mit der Direction de la Culture der Stadt Straßburg. Somit wurde festgestellt, dass die Einnahmen der Partner die Ausgaben nicht übersteigen, sowohl für das Mikroprojekt wie für das Gesamtprojekt.

Aus verschiedenen Gründen entsteht ein deutlicher Mehrwert für den Eurodistrict:

Da das Mikroprojekt über mehrere Monate läuft, kann eine engere Bindung zwischen den Kindern aus Straßburg-Neuhof und aus Kehl entstehen, die über diese gemeinsame Zeit

projet.

De plus, il va leur permettre d'apprendre par la différence, qu'elle soit culturelle ou sociale, et de prendre conscience dans le même temps de leur proximité géographique, ce qui devrait encourager leur mobilité transfrontalière.

Enfin, il devrait donner une ouverture sur le monde aux participants et entraîner leur oreille à l'apprentissage de langues étrangères.

Par ailleurs, ce projet participe à renforcer les réseaux des acteurs institutionnels du territoire de l'Eurodistrict.

hinausreicht.

Zusätzlich entsteht ein Lerneffekt über die Andersartigkeit, ob kulturell oder sozial, und gleichzeitig ein Bewusstsein über das geographische Umfeld, das ihre grenzüberschreitende Mobilität fördern wird.

Schließlich soll den Teilnehmern ein möglicher Zugang zur Welt aufgezeigt und ihr Ohr gegenüber Fremdsprachen sensibilisiert werden.

Außerdem hilft dieses Projekt den institutionellen Akteuren des Eurodistrikts sich besser und enger miteinander zu vernetzen.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Comité de sélection des microprojets de l'Eurodistrict valide le microprojet « Comptines et berceuses de mon pays ».

Le Conseil de l'Eurodistrict donne son accord pour l'octroi d'une subvention FEDER de maximum 7 890 €. Le Président est habilité à signer la convention de coopération avec les partenaires cités précédemment.

Der Auswahlausschuss für die Mikroprojekte des Eurodistrikts beschließt die Durchführung des Mikroprojekts „Kinderreime und Wiegenlieder meiner Heimat“.

Der Eurodistriktrat genehmigt die Auszahlung einer EFRE-Förderung in Höhe von maximal 7 890 €. Der Präsident ist ermächtigt, die Vereinbarung mit den oben zitierten Partnern zu unterzeichnen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

☒ Accord

☐ Refus

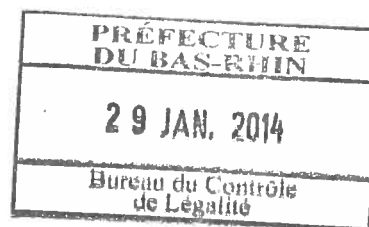
☐ Résolution modifiée

☒ Zustimmung

☐ Ablehnung

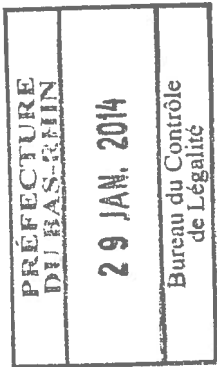
☐ Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 9 janvier 2014 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le



TOP 4.4 Microprojet 2014-2 « Comptines et berceuses de mon pays »/ *Mikroprojekt 2014-2 „Kinderreime und Wiegenlieder meiner Heimat“*
 Porteur de projet / *Projekträger*: Centre Social et Culturel du Neuhof (CSC Neuhof)
 Contact / *Kontaktperson*: Laetitia QUIETI (directrice de l'école de musique du CSC Neuhof) / *Laetitia QUIETI (Leiterin der Musikschule vom CSC)*

RECETTES / EINNAHMEN	
Participation des partenaires français / Beitrag der französischen Partner	
Centre Social et Culturel du Neuhof (CSC Neuhof)	5 295 €
Médiathèque	1 575 €
Espace culturel Django Reinhardt	420 €
Participation des partenaires allemands / Beitrag der deutschen Partner	
Jugendzentrum Kehl	600 €
Subvention Eurodistrict Strasbourg-Ortenau / Förderung Eurodistrict Strasbourg-Ortenau (max 50%)	7 890 €
Total des recettes / Gesamteinnahmen	15 780 €



DEPENSES/ AUSGABEN	
Frais de location ou d'achat de matériel (piano) / <i>Materialverleih (Klavier)</i>	500 €
Frais de location (matériel enregistrement) / <i>Materialverleih (Aufnahmematerial)</i>	100 €
Frais de personnel / <i>Personalkosten</i>	1400 €
Frais de déplacements / <i>Fahrtkosten</i>	20 €
Frais de restauration / <i>Bewirtung</i>	720 €
Sécurité concert / <i>Sicherheitsdienst für das Konzert</i>	350 €
Intervention pédagogique Musiciens / <i>Musiker (als Pädagoge)</i>	3150 €
Intervention pédagogique 2 chefs de chœur / <i>2 Chorleiter</i>	1680 €
Impression livre / <i>Druck des Buchs</i>	1500 €
Gravure CD / <i>Brennen der CD</i>	210 €
Mixage CD / <i>Mix der CD</i>	3500 €
Conception graphique livre-CD / <i>Gestaltung des CD-Buchs</i>	2650 €
Total des dépenses / Gesamtausgaben	15 780 €

Document de séance n°1/5.1/2014
Vorlage Nr. 1/4.2/2014

Séance du Conseil l'Eurodistrict Ratssitzung des Eurodistrikts 1 / 2014	Date de la séance / Sitzungstag 09.01.2014
Dossier suivi par/ Projektbeauftragte Cordula RIEDEL	

Point n° 5.1 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 5.1 der Tagesordnung

**Objet / Betreff: Contrat d'assurance complémentaire en matière de protection sociale /
Zusatzversicherung im Bereich der sozialen Absicherung**

I. Rapport / Sachverhalt:

Contexte

Il paraît utile que le GECT souscrive à un ou plusieurs contrats d'assurance complémentaires, garantissant les frais qui pourront être laissés à sa charge en matière de protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès). Dans certains cas, comme par exemple en cas de maladie grave de longue durée, le GECT pourrait être amené à devoir assurer le salaire de ses agents. Il est possible de s'assurer contre ce risque.

Le Centre de Gestion du Bas Rhin, auquel le GECT adhère déjà, propose une assurance de ce genre.

Ainsi :

- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements

Sachstand

Es erscheint zweckmäßig, dass der EVTZ eine oder mehrere Zusatzversicherungen abschließt, mit welchen die Kosten abgedeckt werden, die der Verbund für die soziale Absicherung seiner Bediensteten unter Umständen übernehmen muss (bei Krankheit, Mutterschaft, Arbeitsunfall oder Tod). In bestimmten Fällen, zum Beispiel bei schweren und lange andauernden Krankheiten, kann es sein, dass der EVTZ das Gehalt seiner Bediensteten weiterzahlen muss. Es besteht die Möglichkeit, sich gegen dieses Risiko zu versichern.

Das *Centre de Gestion du Bas Rhin*, dessen Mitglied der EVTZ bereits ist, bietet eine derartige Versicherungen an.

In Anlehnung an

- Gesetz Nr. 84-53 vom 26. Januar 1984 in seiner geänderten Fassung mit satzungsgemäßen Bestimmungen über den territorialen öffentlichen Dienst, insbesondere Artikel 26,
- Dekret Nr. 86-552 vom 14. März 1986 zur Anwendung von Artikel 26 (Absatz 2) des Gesetzes Nr. 84-53 vom 26. Januar 1984 in Bezug auf Versicherungsverträge, die von den *Centres de Gestion* für Gebietskörperschaften und öffentlich-rechtliche Einrichtungen auf lokaler Ebene

territoriaux ;

Et :

- Considérant la nécessité pour le GECT de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;
- Considérant que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérent, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- Considérant le mandat donné au Centre de Gestion afin de consulter le marché d'assurance statutaire pour le compte du Syndicat ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation engagée par le Centre de Gestion pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2012-2015 celui-ci a retenu l'assureur AXA et le courtier Yvelin et propose les conditions suivantes :

Agents immatriculés à la CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales)

- Taux : 3,85 %
- Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)

- Taux : 1,00 %
- Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

✓ Contrat en capitalisation

il est proposé de compléter les contrats d'assurance à partir de janvier 2014.

abgeschlossen werden,

und

- In Anbetracht der Notwendigkeit für den EVTZ, einen oder mehrere satzungsgemäße Versicherungsverträge abschließen zu können, welche die Kosten abdecken, die er aufgrund der Gesetze zur sozialen Absicherung seiner Bediensteten (bei Krankheit, Mutterschaft, Arbeitsunfall oder Tod) zu übernehmen hat,
- In Anbetracht, dass das *Centre de Gestion* im Rahmen seiner in Artikel 26 des Gesetzes vom 26. Januar 1984 festgeschriebenen Aufgaben einen solchen Vertrag auf Rechnung des EVTZ abschließen kann, welcher die Risiken aller Körperschaften und öffentlich-rechtlichen Einrichtungen, die Mitglied sind, abdeckt,
- In Anbetracht des dem *Centre de Gestion* erteilten Auftrags, auf Rechnung des Verbundes den Markt für satzungsgemäße Versicherungen zu erkunden,
- In Anbetracht, dass sich das *Centre de Gestion*, nach Abschluss der von ihm veranlassten Ausschreibung bezüglich des gemeinschaftlichen satzungsgemäßen Versicherungsvertrags 2012 – 2015, für den Versicherer AXA und den Makler Yvelin entschieden hat und die folgenden Konditionen vorschlägt:

Bedienstete mit einer Mitgliedschaft in der Rentenkasse CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales)

- Beitragssatz: 3,85 %
- leistungsfrei: 15 Tage pro Arbeitsunfähigkeit bei einer gewöhnlichen Krankheit

Bedienstete ohne Mitgliedschaft in der CNRACL (Bedienstete mit mehr oder weniger als 200 Arbeitsstunden pro Quartal)

- Beitragssatz: 1,00 %
- leistungsfrei: 15 Tage pro Arbeitsunfähigkeit bei einer gewöhnlichen Krankheit

✓ Vertrag mit Kapitalisierung

wird vorgeschlagen, die Versicherungsverträge ab Januar 2014 zu ergänzen

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Conseil de l'Eurodistrict, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des résultats de la consultation du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2012-2015 ;

AUTORISE le Président à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2012-2015 auprès de l'assureur AXA et le courtier Yvelin selon les conditions exposées,

PRECISE que ces conventions couvrent tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité.
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

Nach erfolgter Beratung trifft der Rat des Eurodistrikts folgende Entscheidungen:

Er nimmt die Ergebnisse der Ausschreibung des *Centre de Gestion du Bas-Rhin* bezüglich des gemeinschaftlichen satzungsgemäßen Versicherungsvertrags 2012 – 2015 **ZUR KENNTNIS**.

Er **ERMÄCHTIGT** den Präsidenten zum Abschluss eines Änderungsvertrags für den Beitritt zum gemeinschaftlichen satzungsgemäßen Versicherungsvertrag 2012 – 2015 beim Versicherer AXA und dem Makler Yvelin zu den erläuterten Konditionen.

Er **WEIST DARAUF HIN**, dass durch diese Vereinbarungen die folgenden Risiken ganz oder teilweise abgesichert werden:

- Bedienstete mit Mitgliedschaft in der C.N.R.A.C.L.: Tod, Arbeitsunfall, gewöhnliche Krankheit, lang andauernde Krankheit / lange Krankheitsdauer, Mutterschaft,
- Bedienstete ohne Mitgliedschaft in der C.N.R.A.C.L.: Arbeitsunfall, schwere Krankheit, Mutterschaft, gewöhnliche Krankheit.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

☒ Accord

☐ Refus

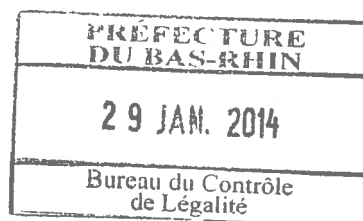
☐ Résolution modifiée

☒ Zustimmung

☐ Ablehnung

☐ Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 9 janvier 2014 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le



Document de séance n°1/5.2/2014
Vorlage Nr. 1/4.2/2014

Séance du Conseil l'Eurodistrict Ratssitzung des Eurodistrikts 1 / 2014	Date de la séance / Sitzungstag 09.01.2014
Dossier suivi par/ Projektbeauftragte Cordula RIEDEL	

Point n° 5.2 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 5.2 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Adhésion au régime d'assurance chômage / Beitritt zur Arbeitslosenversicherung

I. Rapport / Sachverhalt:

Contexte

L'article L5424-2 du Code du travail permet aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics administratifs d'adhérer au régime d'assurance chômage pour leurs agents non titulaires de droit public ou de droit privé.

Il est rappelé à cet égard que le GECT emploie du personnel non titulaire et doit supporter la charge de l'indemnisation du chômage, les agents du secteur public, privés d'emploi, ayant les mêmes droits que les salariés du secteur privé.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil de se prononcer pour l'adhésion du GECT au régime d'assurance chômage.

Sachstand

Artikel L5424-2 des französischen Arbeitsgesetzbuchs gibt den Gebietskörperschaften und ihren Verwaltungseinrichtungen des öffentlichen Rechts die Möglichkeit, für ihre nicht verbeamteten Bediensteten, die sich in einem öffentlich-rechtlichen oder in einem privatrechtlichen Beschäftigungsverhältnis befinden, eine Arbeitslosenversicherung abzuschließen.

Es wird in diesem Zusammenhang darauf hingewiesen, dass der EVTZ Mitarbeiter beschäftigt, die nicht verbeamtet sind. Da die Bediensteten des öffentlichen Sektors im Falle der Arbeitslosigkeit die gleichen Rechte besitzen wie die Angestellten der Privatwirtschaft, ist der Verbund verpflichtet, die Zahlung des Arbeitslosengeldes zu übernehmen.

Es wird dem Rat vorgeschlagen, sich für einen Beitritt des EVTZ zur Arbeitslosenversicherung auszusprechen.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Conseil de l'Eurodistrict, considérant les risques financiers encourus par la collectivité en cas de perte d'emploi des agents non titulaires, décide l'adhésion du GECT au régime d'assurance chômage pour les personnels non titulaires.

In Anbetracht der für die Körperschaft bestehenden finanziellen Risiken für den Fall, dass nicht verbeamtete Bedienstete ihre Arbeit verlieren, entscheidet sich der Rat des Eurodistrikts dafür, dass der EVTZ für diese Bediensteten der Arbeitslosenversicherung beitritt. .

Il autorise le Président à effectuer les démarches d'adhésion auprès de l'URSSAF et à signer le contrat d'adhésion et s'engage à régler le montant de la contribution globale, calculée au taux en vigueur, sur le montant des rémunérations brutes versées aux agents non titulaires.

Der Rat ermächtigt den Präsidenten, die Beitrittsformalitäten bei der für die Erhebung der Sozialabgaben zuständigen Stelle (URSSAF) vorzunehmen und den Beitrittsvertrag zu unterzeichnen. Er verpflichtet sich, alle anfallenden Beiträge zu entrichten. Diese errechnen sich nach dem aktuell geltenden Beitragssatz auf der Grundlage der an die entsprechenden Bediensteten gezahlten Bruttovergütung.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

☒ Accord	☒ Zustimmung
☐ Refus	☐ Ablehnung
☐ Résolution modifiée	☐ Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 9 janvier 2014 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

